

Colonisation agraire et construction de clientèles

La mise en place d'un nouvel ordre économique et social (1960-1990)

Éric LÉONARD et Ronan BALAC

À l'aube de l'indépendance du Territoire de Côte d'Ivoire, le Bas-Sassandra présente une structure territoriale et démographique pour le moins polarisée : la population et les activités économiques se concentrent sur un espace réduit, adossé au port (où réside plus du tiers de la population de la région¹) et circonscrit aux cours inférieur du Sassandra (jusqu'à la hauteur de Lougah) et de la Davo (jusqu'à Kokolopodzo). Les axes routiers existants, reliant le port à Gagnoa et Lakota, fonctionnent essentiellement comme supports des flux de marchandises entre le Centre-Ouest, dont la production de café et de cacao connaît alors un premier décollage, et les marchés internationaux, sans effet d'entraînement notable sur les régions qu'ils traversent. Des 445 000 hectares sur lesquels s'étend la nouvelle sous-préfecture de Sassandra, 151 375 (plus du tiers) ont été classés par l'administration forestière et sont vides de population ; encore faudrait-il ajouter à cette surface les 62 000 hectares des forêts classées de la Nonoua et de Dassioko, qui jouxtent le territoire de la sous-préfecture et relèvent pour partie du patrimoine foncier de villages bakwé et kotrohou rattachés à la nouvelle entité administrative. Si l'on exclut le canton neyo, plus peuplé, et les forêts classées, vidées de leurs occupants par les autorités coloniales, la densité effective de population atteint à peine 4 habitants par km² en 1963, et seulement 1,5 à l'ouest du Sassandra (Léna, 1979 : 105).

1. 8 370 personnes pour une population totale de 24 996 habitants dans la sous-préfecture de Sassandra selon le recensement de 1963 ; à cette date, 13 372 personnes au total (54 % de la population de la région) se concentraient dans le seul canton neyo.

La petite production marchande du Sud-Ouest ivoirien, 1 400 tonnes de café et 600 tonnes de cacao en 1961, concentrée pour l'essentiel dans le département de Sassandra (sous-préfectures de Gueyo et Sassandra), ne représente alors qu'une part insignifiante des récoltes nationales : 0,9 % pour le café et 0,7 % pour le cacao. À cette date, seules la production de banane douce et l'exploitation forestière apparaissent comme des foyers notables d'activité dans l'arrière-pays de Sassandra : la première atteint plus de 8 000 tonnes annuelles au moment de l'indépendance, alors que la seconde connaît un véritable boom, avec une croissance moyenne de 37 % par an entre 1953 et 1968. La structure de ces activités demeure cependant éminemment concentrée : une quarantaine de planteurs européens assurent 80 % de la production de bananes², alors que l'exploitation forestière est le fait de quatre grandes sociétés françaises ; dans les deux cas, l'essentiel de la valeur créée est investie hors de la région et les retombées économiques résident dans la création d'emplois faiblement qualifiés et la réalisation de voies de pénétration des massifs forestiers. La fixation d'un volant de main-d'œuvre allochtone sur les chantiers de coupe et les plantations européennes d'une part, l'extension du réseau de communications, jusqu'alors embryonnaire, d'autre part, joueront cependant un rôle essentiel dans l'amorce des dynamiques ultérieures de colonisation agraire.

À l'exception de ces deux secteurs, qui tendent à fonctionner comme des enclaves dissociées des dynamiques paysannes environnantes, le développement que connaît la région de Sassandra à partir de l'indépendance procède pour l'essentiel d'initiatives endogènes aux sociétés paysannes, qui s'expriment indépendamment, et souvent à l'encontre, des projets publics et privés de mise en valeur. Alors qu'à partir de 1970 le Sud-Ouest ivoirien est l'objet d'une vaste opération de développement portuaire et agro-industriel (Schwartz, 1993), la ville de Sassandra et son arrière-pays, qui avaient jusqu'alors joué le rôle de débouchés naturels de la région, sont de façon paradoxale les principaux laissés pour compte des interventions étatiques. Celles-ci ont en effet pour conséquence de prolonger le processus d'éviction des populations autochtones des secteurs d'activité économique où ils avaient conservé une participation notable. Après la suppression de l'escale bananière en 1967 et la fermeture de la ligne de paquebots des Chargeurs Réunis deux ans plus tard, et bien que

2. Au regard du thème de ce chapitre, le développement d'une agriculture de plantation de type entrepreneurial, centrée sur la production de banane puis d'agrumes et qui a fonctionné pour l'essentiel comme une enclave coloniale, ne sera traité qu'à travers son incidence sur les dynamiques paysannes (attraction, fixation et circulation de la main-d'œuvre migrante). Pour sa description détaillée, nous renvoyons aux analyses réalisées par d'autres auteurs (Pillet-Schwartz, 1989 ; Schwartz, 1993).

Sassandra se soit maintenue au deuxième rang national quant à son activité portuaire, accueillant 593 bateaux pour un trafic de 500 000 tonnes en 1971 (*ibid.* : 307), le choix de San Pedro comme site d'aménagement d'un port en eau profonde destiné à désenclaver le Sud-Ouest se traduit par la fermeture de la rade de Sassandra dès 1972 et par un transfert massif des activités commerciales vers le nouveau centre portuaire. Il en résulte la suppression directe de 550 emplois de manutention et d'un nombre non chiffré de places de commis de commerce ou administratifs ; avec ces emplois disparaît le seul secteur d'activité où les autochtones étaient parvenus à conserver une mainmise notable, à travers les fonctions de coordination de la manutention portuaire.

La période d'indépendance nationale apporte donc confirmation de la « vocation » assignée à la région à l'époque coloniale : à défaut d'offrir les ressources humaines nécessaires à sa mise en valeur, le bassin du Bas-Sassandra est appelé à mettre ses richesses naturelles, c'est-à-dire ses terres et ses ressources forestières, à la disposition d'intervenants extérieurs, coupeurs de bois, complexes agro-industriels et colons agricoles. Mais dans ce dernier domaine, les interventions directes de l'État indépendant s'avèrent aussi peu efficaces que celles de l'administration coloniale : le programme de réinstallation des populations expulsées par la mise en eau du barrage hydroélectrique de Kossou, dans le centre du pays, est un semi échec et les quatre plate-formes aménagées à cet effet dans l'ancienne forêt de la Nonoua, pourtant dotées de « blocs » cacaoyers financés par les pouvoirs publics, ne recevront que 3 400 personnes, sur un total prévu de 20 à 40 000 (Schwartz, *op. cit.* : 353). En fait, la dynamique de colonisation agricole sera le fait principalement d'initiatives spontanées des populations rurales, tant autochtones qu'allochènes, et dépassera largement la capacité d'« encadrement » de l'administration, au point de déboucher sur l'occupation de plus de 30 000 hectares de forêts demeurées classées dans la sous-préfecture.

Nous verrons que pour les populations autochtones de la région, et les aînés de lignage en particulier, ce processus d'immigration et de colonisation agricole a représenté une opportunité – et une tentative finalement avortée – de mettre en place une « économie des migrations » susceptible de se substituer aux activités dont ils avaient été exclus depuis l'époque coloniale. Les tentatives de création d'une rente foncière, par le biais des cessions de terres aux nouveaux arrivants et leur clientélisation, sont contemporaines des premières installations allochtones dans le courant des années 1930. Les ventes de terres et la perception de redevances annuelles avaient été tolérées, sinon encouragées, par les autorités coloniales, comme le montrent les termes du « contrat » d'établissement de colons baoulé sur les terres du village de Pauli Brousse, contresignés par l'administrateur du cercle de Sassandra, en

1957 (voir le chapitre précédent)³. À partir de l'indépendance, dans la région de Sassandra comme dans l'ensemble du Sud-Ouest, ces tentatives vont cependant être mises en échec par un nouveau dispositif institutionnel et juridique, ainsi que par les initiatives propres aux groupes d'immigrants, qui parviendront à déborder leurs « tuteurs » autochtones et à détourner à leur profit cette rente.

La dynamique de colonisation agraire à Sassandra : une synthèse géographique d'un processus national

« Frontière agricole » et « miracle ivoirien » : rappels sur le cadre institutionnel d'un boom économique

À partir de son indépendance, corrélativement au maintien à un niveau élevé des termes de l'échange des matières premières d'une part, à l'adoption d'une politique libérale quant à l'accès aux ressources foncières et à la circulation de la main-d'œuvre d'autre part, option qui contraste avec les mesures restrictives adoptées à la même époque par son principal concurrent, le Ghana, la Côte d'Ivoire connaît un spectaculaire décollage économique et une période de prospérité qui durera jusqu'au début des années 1980. Le « miracle » ivoirien a principalement reposé sur le développement d'un gigantesque front pionnier, qui a balayé l'ensemble de la zone forestière, depuis les premiers foyers de développement des cultures pérennes de café et cacao, dans le sud-est anyi, au début des années 1920, pour se propager en direction de l'ouest, vers les marges forestières du « V » baoulé, puis au « Pays bété » et, finalement, à partir de 1970, à l'extrême Sud-Ouest du pays (Chauveau et Léonard, 1996).

Ce mouvement de colonisation agricole s'est traduit par le défrichement d'environ 10 millions d'hectares de forêt⁴ et par le décuplement de la production ivoirienne de cacao (passée de 80 000 t. en 1960 à plus de 1,1 millions de tonnes en 1995, soit une croissance moyenne de presque 8 % par an) ; entre 1960 et 1980, les exportations de café et de bois ont augmenté à un rythme annuel de 3 % et 6,7 % respectivement, pendant

3. Sur ce sujet, dans la région du Centre-Ouest, voir également Chauveau (1997), Chauveau et Dozon (1985), Oswald (1998), Raulin (1957).

4. La superficie forestière ivoirienne, qui représentait près de 16 millions d'hectares au début du siècle et encore 12 millions à l'indépendance, n'en comptait plus que 6 dès 1975, 3,2 en 1981 et moins de 2 en 1992. À la fin des années 1970, jusqu'à 500 000 hectares étaient défrichés annuellement (Léonard et Ibo, 1994).

que la population rurale de la zone forestière croissait en moyenne de 4,9 % par an⁵. Pendant trois décennies, les productions de bois, de café et, de façon dominante à partir de 1970, de cacao ont fourni entre la moitié et les deux tiers des exportations du pays et constitué jusqu'à 30 % de son PIB. Elles ont, via les prélèvements directs et indirects, joué un rôle essentiel dans le financement du secteur public, celui du budget spécial d'investissement de l'État en particulier, et dans le fonctionnement du système politique ivoirien (Léonard et Ibo 1994 ; Losch, 1997 et 1999).

En fait, cette dynamique nationale se met en place dès les années 1950, après l'abolition du régime de l'indigénat et du travail forcé, qui permettait le développement d'un véritable marché du travail rural et levait le principal obstacle à l'essor d'une agriculture de plantation paysanne. Mais c'est avec l'indépendance et la mise en place d'un cadre politique et juridique promouvant les migrations de travail et de colonisation agricole qu'elle s'accélère et s'étend à l'ensemble de la zone forestière. Durant les trente années suivantes, la colonisation agricole de la zone forestière et la gestion des rentes provenant des exportations de bois, de café et de cacao vont être au cœur du processus de construction de l'État ivoirien et de structuration de l'ensemble du champ politique national : le contrôle de l'affectation des ressources foncières et ligneuses d'une part, celui de la répartition des rentes d'exportation provenant de la mise en valeur de ces ressources d'autre part sont ainsi à la base des mécanismes de régulation sociale et politique qui opèrent au niveau national jusqu'au milieu des années 1990 (Chauveau, 2000 ; Chauveau et Dozon, 1985 ; Losch, 1997 et 1999).

Le dispositif étatique d'administration de la « rente forestière » tente ainsi de réguler l'ensemble du champ des différentes filières, depuis l'accès aux facteurs de production jusqu'à l'exportation. D'une part, les dispositions officielles qui régissent les domaines fonciers rural et forestier concourent à dénier aux sociétés locales toute emprise sur l'allocation de la ressource. Le code forestier de 1965 s'inscrit dans le prolongement de la législation coloniale et octroie à l'État un pouvoir exclusif dans la gestion du secteur bois. À travers un système de « permis temporaires d'exploitation », l'administration forestière alloue à des particuliers l'exclusivité de l'exploitation des ressources ligneuses d'une surface donnée du domaine de l'État ou de terroirs villageois pour une durée de 5 à 15 ans. L'interdiction opposée aux non détenteurs de ces permis de procéder à toute vente de bois vert ou de bois de chauffe exclut totalement les

5. La production nationale de café est passée de 150 000 à plus de 280 000 tonnes entre 1960 et 1980 ; dans le même temps, celle de bois augmentait de 655 000 à 2 400 000 t., avec un pic à 2,8 millions de tonnes en 1975. La zone forestière, qui hébergeait 1,18 millions de ruraux, en 1955, en comptait 3,1 en 1975 et 4,8 en 1988.

paysans de la filière, si ce n'est par le biais des dédommagements versés par les exploitants forestiers en compensation des dégâts causés par l'abattage et l'évacuation d'arbres situés sur des parcelles cultivées, dont le montant est laissé au critère de ces mêmes exploitants. L'État étend enfin son intervention à la commercialisation du bois, à travers l'agrément des exportateurs de grumes et la perception des taxes à l'exportation.

Dans le domaine foncier en revanche prévaut un cadre libéral et apparemment laxiste, qui masque en réalité un « pilotage » éminemment politique de la question foncière par les représentants locaux de l'État (préfets et sous-préfets, agents de l'administration agricole, notables politiques). Alors que sont réaffirmés les principes de la propriété éminente de l'État sur la terre et de la « mise en valeur rationnelle » et rapide du territoire, la substitution du Code foncier par le slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur », lancé par le président Houphouët-Boigny en 1963, fixe le cadre normatif de la colonisation agricole⁶ : la superposition des droits coutumiers et d'une norme officielle, dénuée de fondement légal mais ayant force de loi, conduira à une gestion de proximité et pragmatique du foncier rural, sur des bases clientélistes et le plus souvent au bénéfice des colons agricoles (Chauveau, 2000). En rupture avec les pratiques de l'époque coloniale, les pouvoirs publics s'attachent ainsi à faciliter l'accès des paysans en général et des migrants en particulier aux principaux facteurs de la production agricole : les terres forestières en premier lieu, mais également la main-d'œuvre, à travers une politique d'immigration non restrictive et d'intégration des immigrés au projet de Nation ivoirienne⁷, qui permet de capter l'essentiel des flux de main-d'œuvre voltaïque chassés à la même époque du Ghana voisin par une série de décrets de nature xénophobe (*Aliens Act* de 1963 et *Aliens Compliance Order* de 1969 ; Gastellu, 1982 ; Boutillier *et alii*, 1977).

D'autre part, l'État établit un contrôle strict et centralisé des processus de mise en marché des produits provenant de la mise en valeur de la zone forestière. Une Caisse de stabilisation est créée, qui est étroitement contrôlée par la Présidence de la République : elle délivre les autorisations d'exportation et établit des barèmes fixant les niveaux de rémunération des différents intervenants, les planteurs bénéficiant de prix garantis et de la sécurité de vente ; un système d'agrément des exportateurs et des commerçants chargés de la collecte est imposé et des quotas déterminant les volumes d'activité de ces opérateurs sont fixés (Losch, 1996 et 1999).

6. La Loi foncière de 1962, qui tendait à renforcer les prérogatives de l'État sur le domaine foncier, ne sera jamais votée du fait de l'inconformité des autorités coutumières et des représentants politiques qui leur étaient liés.

7. Les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest se verront même allouer le droit de vote jusqu'en 1991.

Ce système d'allocation des quotas de commercialisation dans les trois filières est au cœur du fonctionnement du système politique. Il permet à l'État et au parti officiel, le PDCI-RDA, d'asseoir leur base politique et de financer leurs réseaux clientélistes. On assiste ainsi à une multiplication d'opérateurs politiques se bornant à rétrocéder leurs quotas ou leurs permis d'exportation aux véritables professionnels, moyennant rétribution : le nombre d'exportateurs agréés de café et de cacao, qui était d'une petite dizaine en 1960, passe ainsi à une vingtaine en 1970 et à près de 50 au début des années 1990, quand cinq sociétés seulement contrôlent 80 % des flux de cacao et 70 % de la récolte de café (*ibid.*). En ce qui concerne le secteur du bois, pas moins de 750 personnes figureront en 1990 au registre des exploitants forestiers, 600 d'entre eux disposant des permis de coupe, quand 50 seulement possèdent l'équipement indispensable à cette activité (d'Antona, 1992). Le dispositif de gestion des rentes provenant de la mise en valeur de la zone forestière devient ainsi l'outil central d'agrégation de la classe politique au niveau national.

Au sein de ce dispositif, la gestion du foncier joue un rôle essentiel dans le processus d'ancrage local de l'État et l'élaboration d'un modèle de gouvernance clientéliste (Chauveau, 2000). D'une part, les déclassements de portions des forêts du domaine de l'État au bénéfice de fonctionnaires, de personnalités politiques nationales ou de notables locaux permet aux relais du pouvoir central de se constituer de confortables domaines et une base d'extension de leurs propres clientèles⁸ ; les déclassements auront également pour objet d'entériner des invasions de forêts réalisées par des migrants ou, plus rarement, des riverains autochtones. D'autre part, les colons agricoles, qu'ils soient ivoiriens (en particulier Baoulé) ou étrangers (Maliens, Guinéens et, surtout, Voltaïques – aujourd'hui Burkinabè) bénéficient d'un appui systématique de l'administration pour accéder à la terre : préfets et sous-préfets font pression sur les autorités villageoises autochtones pour qu'elles accueillent et installent les migrants ; les litiges fonciers sont généralement résolus à la faveur de ces derniers et les redevances réclamées par les autochtones sont interdites ; les infiltrations de forêts classées par les colons agricoles sont tolérées et fréquemment légalisées, etc.

L'état d'indéfinition entretenu par les pouvoirs publics autour de la législation foncière permet ainsi à l'État-parti de se ménager un électorat

8. Dans la région de Sassandra, 500 hectares de la forêt de la Niégré seront ainsi alloués en 1986 à M. Yao Simon, chef de Yamoussoukro, le village natal du président Houphouët-Boigny, érigé en capitale administrative du pays ; en 1992, un total de 2 000 hectares de cette forêt auront été déclassés au profit de diverses personnalités de la région : grands commerçants, préfets, chefs de services administratifs et notables locaux (Léonard et Ibo, 1996).

captif dans les zones de colonisation qui ne lui étaient pas acquises⁹. Par ailleurs, la charge conflictuelle potentielle constituée par le mode de régulation foncière « sous tutelle » de l'État conduit à mettre en place des organisations pouvant assumer les fonctions de médiation entre les sociétés autochtones, les groupements de migrants et les autorités administratives. Les associations de cadres et de ressortissants urbains vont ainsi devenir les intermédiaires privilégiés de l'État-PDCI auprès des sociétés villageoises, en étant investies du message de « modernisation » et en étant associées, entre autres, aux procédures de résolution des conflits fonciers entre autochtones et migrants ; l'accès des représentants de ces organisations aux rentes distribuées par le pouvoir central (postes administratifs et prébendes diverses) va dépendre en contrepartie de leur capacité à assurer cette régulation politique au niveau local (Chauveau, 2000). De même, les différentes « diasporas » de colons agricoles sont fréquemment représentées par des organisations propres, structurées au niveau local, sous-préfectoral, voire national, qui assument une grande partie des rapports avec les autorités coutumières, administratives et politiques (*ibid.*).

La structuration des pouvoirs autour des rentes issues de la mise en valeur de la zone forestière a plusieurs implications pratiques sur la dynamique de colonisation agraire et celle des sociétés autochtones. À l'échelle nationale, d'une part le mode de gouvernance qui est adopté requiert des ressources croissantes pour satisfaire au développement de l'appareil politico-administratif et des clientèles qui constituent sa base, en particulier à mesure que l'intégration des nouvelles générations va poser des contraintes de plus en plus lourdes en termes de financements publics (scolarisation, sureffectifs administratifs, projets économiques destinés aux jeunes ruraux et urbains, etc.). Il va ainsi se produire une double conjonction d'intérêts politiques et économiques en faveur d'une exploitation de plus en plus large et rapide des ressources forestières et de l'accélération du processus de colonisation agricole. D'autre part, le type d'accès à ces rentes qui est octroyé aux paysans, par le biais des seules productions de café et de cacao et à l'exclusion de toute utilisation commerciale des ressources ligneuses, ne leur laisse d'autre alternative de valorisation de la forêt que la mobilisation de son potentiel agronomique

9 Au cours de la période de « transition vers l'indépendance », entre 1948 et 1960, les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest avaient fourni une large base d'appui au Mouvement Socialiste Africain (MSA), concurrent du PDCI-RDA d'Houphouët-Boigny ; elles furent par la suite le foyer des plus fortes oppositions au pouvoir du « père de la Nation », oppositions dont la manifestation la plus violente (et la plus durement réprimée, puisqu'on évalua le nombre de victimes à plusieurs centaines) eut lieu en 1970, avec le soulèvement du canton Guébié et l'occupation de la ville de Gagnoa par les insurgés (Chauveau et Dozon, 1987 ; Dozon, 1985).

par le brûlis et la minéralisation de sa biomasse, conduisant à une destruction rapide du manteau forestier et à un gaspillage colossal de sa valeur marchande¹⁰.

À un niveau plus local et du point de vue des sociétés autochtones, le cadre de régulation foncière qui s'impose obère toute tentative de création d'une rente foncière. L'amorce, au cours des années 1950, des migrations de colonisation dans le Centre-Ouest, mais aussi, nous l'avons vu, dans l'arrière-pays de Sassandra, avait pourtant été l'occasion pour les autochtones de réaliser certaines « innovations institutionnelles » visant à valoriser leur capital foncier auprès des nouveaux arrivants. Raulin (1957), en particulier, signalait qu'un consensus se faisait jour autour de la perception de redevances annuelles permettant en contrepartie aux colons de sécuriser leur accès à la terre. À certains égards, les années 1946-1960 peuvent être considérées comme « une période d'apprentissage quant à la meilleure façon de vendre la terre » de la part des sociétés autochtones (Oswald, *op. cit.* : 133). La subordination du droit coutumier au slogan « la terre appartient à celui qui la met en valeur » va cependant rendre caduques ces tentatives de création de rente foncière. À partir de l'indépendance, l'aliénation des terres devient le pilier central de l'« économie des migrations » que les autochtones tentent de mettre en place.

Les deux temps de la dynamique pionnière à Sassandra : d'une croissance en tache d'huile à la dispersion géographique

Au moment de l'indépendance, la sous-préfecture de Sassandra offre, nous l'avons vu, un contraste saisissant entre sa frange côtière, densément peuplée et urbanisée, et son hinterland dont de larges portions sont presque vides d'occupants : en 1955, 55 % de sa population se concentre dans le « pays neyo » historique (environ 12 % de son territoire) et 36 % dans la seule ville de Sassandra. Seize ans plus tard, ces proportions ont peu changé (respectivement 52 et 39 %), mais la croissance du port de Sassandra au cours des années qui précèdent sa fermeture définitive – sa population triple presque entre 1955 et 1971 – masque une évolution importante de la situation démographique de certaines parties de son arrière-pays : au cours de cette période se produit un accroissement important et très localisé de la population rurale sur le tracé des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota (figures 1, 2 et 3). En pays godié,

10. Une évaluation rapide réalisée par des exploitants forestiers, sur la base d'un volume commercialisable de 80 m³ par ha, chiffre la quantité de bois ainsi perdue à 500 millions de tonnes, soit la production maximale de la Côte d'Ivoire durant 200 ans (Oswald, 1998 : 101).

des villages tels que Dakpadou, Niapidou, Lohiri-Godié ou même Sago, dont la population ne dépassait pas 150 âmes, voient le nombre de leurs habitants croître de 100 à plus de 600 % ; Kokolopodzo pour sa part compte plus de 1900 résidents dès 1965. Plus près de Sassandra, la population de Pauli-Brousse est presque multipliée par 7 et celle de Gaoulou par 12 ! De nouveaux centres de peuplement voient le jour, tels que Yao-Apélakro et Nguessankro à proximité de la route de Gagnoa, ou SAFA-Manois sur la piste de Lakota, dont la taille dépasse bientôt celle de certains villages autochtones¹¹. Entre 1955 et 1971, la population du pays godié croît ainsi en moyenne de 7 % par an et triple presque en valeur absolue (de 4 266 à 12 116 habitants, voir la figure 2).

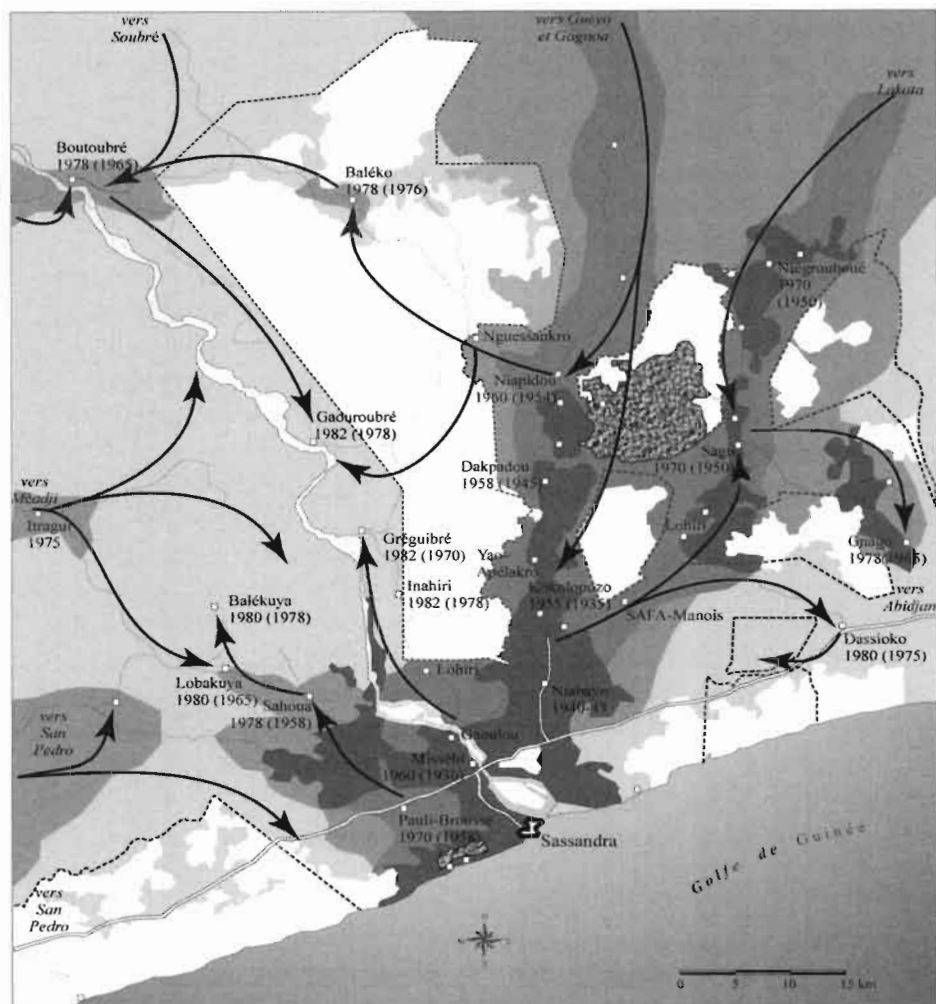
Plusieurs traits de ce changement démographique méritent d'être soulignés. En premier lieu, cette croissance se produit de façon localisée, au niveau de quelques villages autochtones, les créations de nouvelles localités étant rares. Lorsque de telles créations ont lieu, il s'agit souvent de l'installation sur le site d'un ancien chantier forestier ou d'une scierie, de manœuvres licenciés à la clôture de ce chantier ou ayant décidé de s'établir comme agriculteurs. Ces campements serviront par la suite de pôles d'agrégation de nouveaux arrivants, sur la base d'affinités culturelles ou religieuses. Il se produit ainsi à cette époque un élargissement « en tache d'huile » du peuplement, à partir des anciens foyers autochtones et sous contrôle relativement proche de ceux-ci, en un processus qu'il est possible de distinguer sur la carte topographique établie à partir du survol aérien de 1957-58 (figure 1).

En second lieu, la population qui s'établit dans l'arrière-pays de Sassandra entre la fin des années 1950 et le début de la décennie de 1970 présente une grande diversité quant à ses origines, et tranche avec le profil des groupes qui occuperont le devant de la scène lors des étapes ultérieures de la dynamique pionnière (voir *infra*). La majorité des nouveaux résidents provient de régions qui ont été soumises jusqu'en 1946 aux levées massives de travailleurs prestataires et qui ont ensuite continué à fournir d'importants contingents de manœuvres aux plantations coloniales et aux chantiers forestiers : la région de Man (Dan, We et Wobe), les savanes malinké du nord de la Côte d'Ivoire et des pays limitrophes (Mali, Guinée) et la Haute Volta¹². La plupart de ces migrants sont arrivés dans la région en transitant par les entreprises forestières ou les plantations euro-










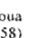


11. SAFA-Manois, qui n'était pas recensé en 1955, compte 1 680 habitants en 1971, soit davantage que son voisin Lohiri (917 personnes), dont la population a pourtant décuplé au cours de cette période, et presque autant que Kokolopodzo (1 910 habitants), qui a cédé les terres occupées par le nouveau village.

12. En 1988, ces groupes constitueront encore près des deux tiers de la population du pays godié (Balac, 1997b).

Figure 1. Le processus de colonisation agricole dans le Bas-Sassandra



Edition cartographique: F. Leclercq

- | | | | |
|---|--|---|---|
|  | Aires forestières en 1990 |  | Limites des forêts classées |
|  | Espace agricole en 1958 |  | Routes asphaltées en 1990 |
|  | Espaces colonisés au cours des années 1960 |  | Principales pistes |
|  | Espaces colonisés au cours des années 1970 |  | Principaux villages |
|  | Espaces colonisés à partir de 1980 |  | Dates d'installation des premiers migrants () et de massification du processus de colonisation |
|  | Plantations agroindustrielles en 1990 |  | Axes de pénétration des colons agricoles |

péennes de bananes, lors du boom que connurent ces deux activités entre 1950 et 1970. D'autres contingents correspondent à l'implantation de colporteurs dyula (Malinké) dans les différents villages situés en bordure des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota, à mesure que l'exploitation forestière et la production bananière généraient un marché local en expansion. Pour ces différents types d'acteurs, les logiques d'autosuffisance alimentaire d'une part, de capitalisation des salaires et des profits commerciaux dans des plantations pérennes d'autre part, dans un contexte marqué par les bons niveaux de rémunération de ces dernières et les fortes disponibilités foncières, ont débouché sur des stratégies d'acquisition de terres auprès des autochtones et d'installation durable dans la région.

Cette installation s'est réalisée suivant des modalités précises. Au cours de ce premier temps de la dynamique migratoire, les lignages autochtones sont généralement parvenus à « fixer » les nouveaux arrivants dans le périmètre ou à faible distance de leurs villages. Cette stratégie était facilitée par l'instauration d'un rapport de dépendance symbolique liant le migrant, acquéreur de terre, à un autochtone, bailleur de cette terre, rapport matérialisé par la relation de « tutorat » (voir *infra*) ; par les relations économiques qu'entretenaient les autochtones avec certains de ces migrants, soit par le biais des contrats de travail (métayage ou manœuvrage sur les plantations de café), soit à travers les échanges commerciaux avec les colporteurs dyula qui avaient tout intérêt à s'installer à proximité des marchés ; et enfin par la proximité culturelle des autochtones krou et de certains migrants, les ressortissants de la région manoise en particulier. Des « quartiers dyula » ont ainsi vu le jour dans la plupart des villages godié et neyo. L'installation de cette première vague d'allochtones répondait ainsi à une convergence d'intérêts et d'objectifs entre les villageois godié ou neyo et les migrants : la fixation d'un volant de main-d'œuvre allochtone disponible pour les pointes de travail agricole en contrepartie d'un accès de cette main-d'œuvre au foncier et aux cultures pérennes d'une part, et la création de pôles de peuplement mieux à même de constituer des centres d'activité (entre autre commerciale) et de concentration de divers services sociaux (écoles, centres de santé) d'autre part. Ce souci, manifeste chez les aînés autochtones, de contrebalancer les effets de l'émigration des jeunes générations et d'atteindre, en attirant et fixant des migrants, une « masse critique » susceptible de motiver de la part des pouvoirs publics la mise en place d'infrastructures sociales et de communication a représenté une constante dans l'attitude des populations autochtones jusqu'à la fin des années 1970.

Au regard des effectifs des populations dyula et « manoise », les ressortissants d'autres régions de Côte d'Ivoire apparaissent peu nombreux. Un groupe se distingue cependant, qui va avoir une participation prédominante dans la dynamique ultérieure de colonisation agricole et de peuplement des forêts périphériques de l'ouest et du sud-est de la sous-préfecture : dès la

fin des années 1950, des campements baoulé voient le jour sur les terroirs des villages de Kokolopodzo (Yao-Apélakro), Niapidou (Nguessankro) et Pauli-Brousse. D'emblée, la stratégie d'implantation développée par ces pionniers tranche avec les pratiques des autres migrants : les Baoulé fondent des campements différenciés et distants de plusieurs kilomètres du village autochtone qui leur a cédé la terre ; des membres de la famille élargie les y rejoignent, qui tentent, à terme, de fonder leur propre campement, après avoir reçu allocation d'une portion de terre auprès de l'un ou l'autre des lignages autochtones. À la différence des migrants originaires des savanes du nord ou du pays manois, de nombreux Baoulé ont organisé leur migration en coordination étroite avec les autorités administratives, et ce dès avant l'indépendance et l'installation d'un régime au sein duquel les ressortissants des régions baoulé étaient fortement représentés, à l'image du président Félix Houphouët-Boigny : dès 1957, c'est avec l'appui de l'administration coloniale qu'un premier projet de colonisation agricole, au bénéfice de 64 familles baoulé, est entrepris sur le terroir du village de Pauli-Brousse (voir le chapitre précédent). Alors que les migrants du nord et de l'ouest arrivent dans la région de façon isolée ou par groupes épars, et sont soumis d'emblée à un tutorat contraignant de la part des autochtones, l'entreprise migratoire baoulé prend souvent la forme d'un projet collectif, élaboré à l'échelle du lignage et parfois du village ou de la tribu, qui inclut des représentants du pouvoir politique et bénéficie d'emblée d'une large autonomie vis à vis du milieu social où il se réalise¹³.

Le trait marquant de ce premier temps de la colonisation agricole demeure cependant son caractère graduel et relativement contrôlé. Malgré les forts taux de croissance observés dans le pays godié entre 1955 et 1971, l'immigration affecte une zone qui a moins souffert du dépeuplement consécutif à la rupture des réseaux d'échange précoloniaux et la déstructuration des lignages autochtones qui en a résulté que les régions kodia et bakwé situées plus à l'ouest. En 1955, à l'aube du mouvement de colonisation, la taille des

13. Il convient de situer cette caractéristique, valide dans le contexte des migrations vers le Sud-Ouest ivoirien, dans la perspective historique de l'élaboration et du perfectionnement de leurs stratégies et leurs institutions migratoires par chacun des groupes impliqués dans le processus de colonisation agraire. De même que l'émigration baoulé en direction des régions de l'Est et de la Boucle du Cacao a procédé initialement de démarches individuelles (recherche d'emploi saisonnier), avant de se convertir en une dynamique de colonisation appuyée par le lignage ou le clan, les migrants originaires du Nord de la Côte d'Ivoire ont progressivement développé des organisations assurant l'encadrement social et l'efficacité de leur mobilité. Il n'en demeure pas moins que la précocité de ce processus d'« apprentissage institutionnel » chez les Baoulé, mais aussi les appuis politiques et administratifs qu'ils reçurent des représentants de l'État ivoirien en formation – non nécessairement aussi explicites qu'à l'occasion de l'installation du premier contingent baoulé sur les terres de Pauli-Brousse –, ont assuré leur primauté durant la phase initiale d'appropriation des ressources territoriales.

villages y varie de 150 à 200 habitants, pour des terroirs qui sont étroitement encadrés par la chaîne de forêts classées créées par l'administration coloniale, de part et d'autre des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota (figure 1) ; il s'agit d'effectifs autochtones trois à quatre fois supérieurs à ceux que l'on observe dans les villages kodia et bakwé à la même époque et de densités effectives qui, si elles demeurent inférieures à 10 habitants par km², n'en sont pas moins 4 à 5 fois plus élevées que celles qui prévalent dans l'ouest et le sud-est de la sous-préfecture. Ce contrôle relatif de leur espace foncier par les lignages godié se traduit par une gestion de proximité des installations et l'instauration de rapports de patronage entre autochtones et migrants, qui se traduisent, d'une part, par un accès relativement régulier des chefs de famille godié à la main-d'œuvre allochtone, et d'autre part par la perception de redevances en nature (bottillons de riz ou tubercules d'igname), à l'occasion des récoltes, ou en numéraires, lors de certaines cérémonies (funérailles notamment). Dans ce cadre de dépendance croisée, la communauté baoulé, encore réduite, fait figure d'exception, grâce aux stratégies d'éloignement vis à vis de la société autochtone qu'elle met en œuvre dès les premières étapes de son installation dans la région. Ces stratégies vont s'avérer un vecteur essentiel de l'accumulation foncière et de la différenciation économique, dans le contexte de forte accélération des migrations qui prévaut à partir des années 1970-75.

Figure 2. Évolution démographique des différents espaces géographiques de la région de Sassandra entre 1955 et 1988

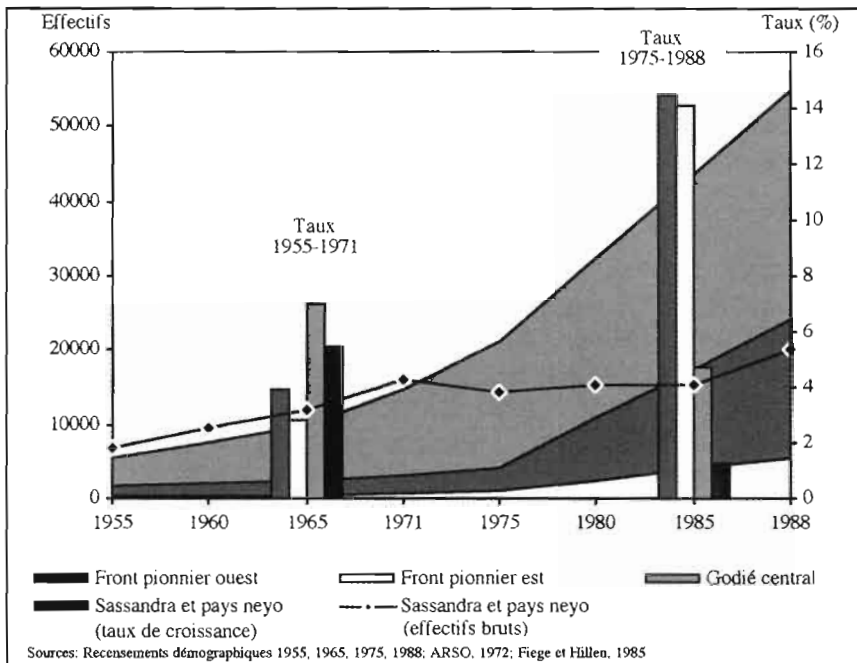
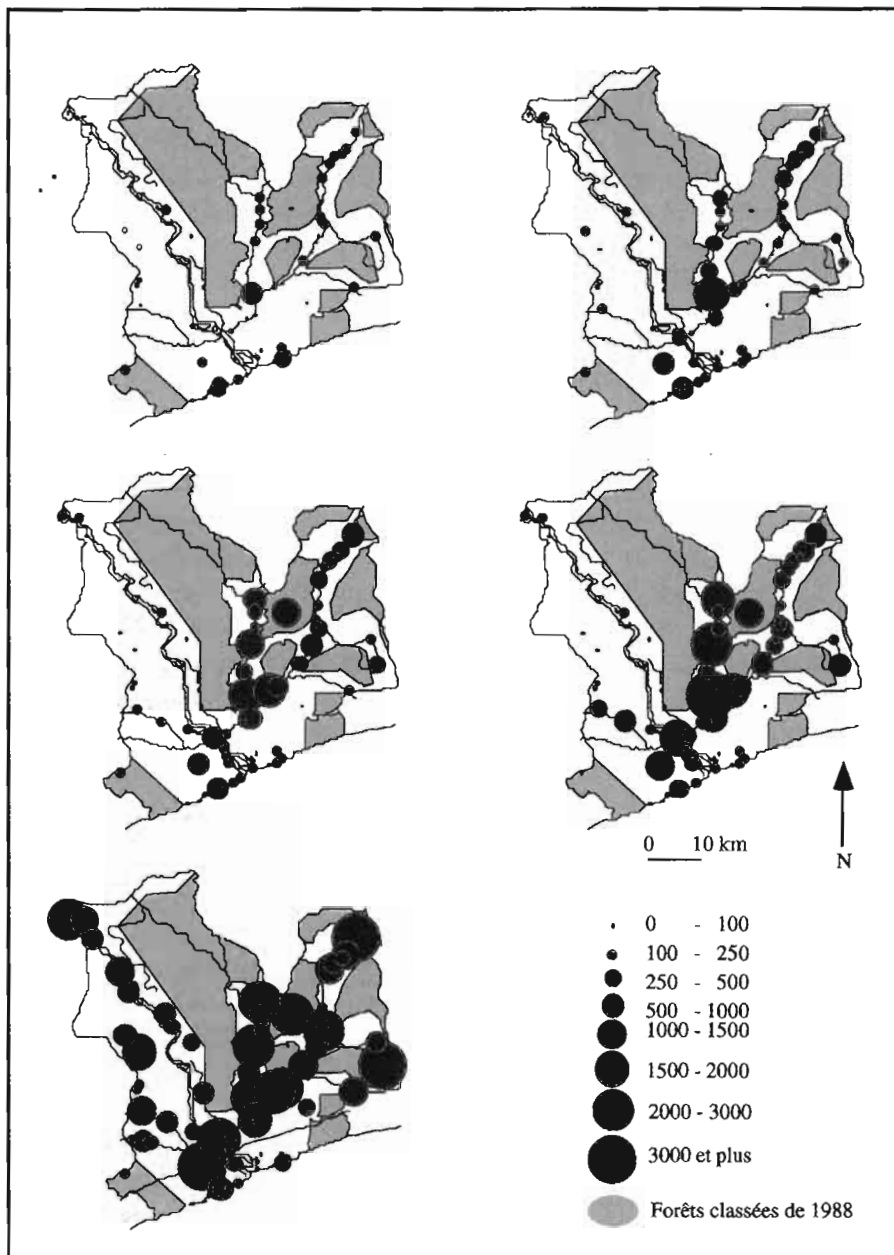


Figure 3. Évolution des effectifs de la population rurale par localité 1955-1988



Sources :Territoire de la Côte d'Ivoire, 1955 ; Ministère des finances 1965 ; ARSO, 1972 ; Ministère de l'Économie et des Finances, 1976 ; Ministère du Plan, 1992.

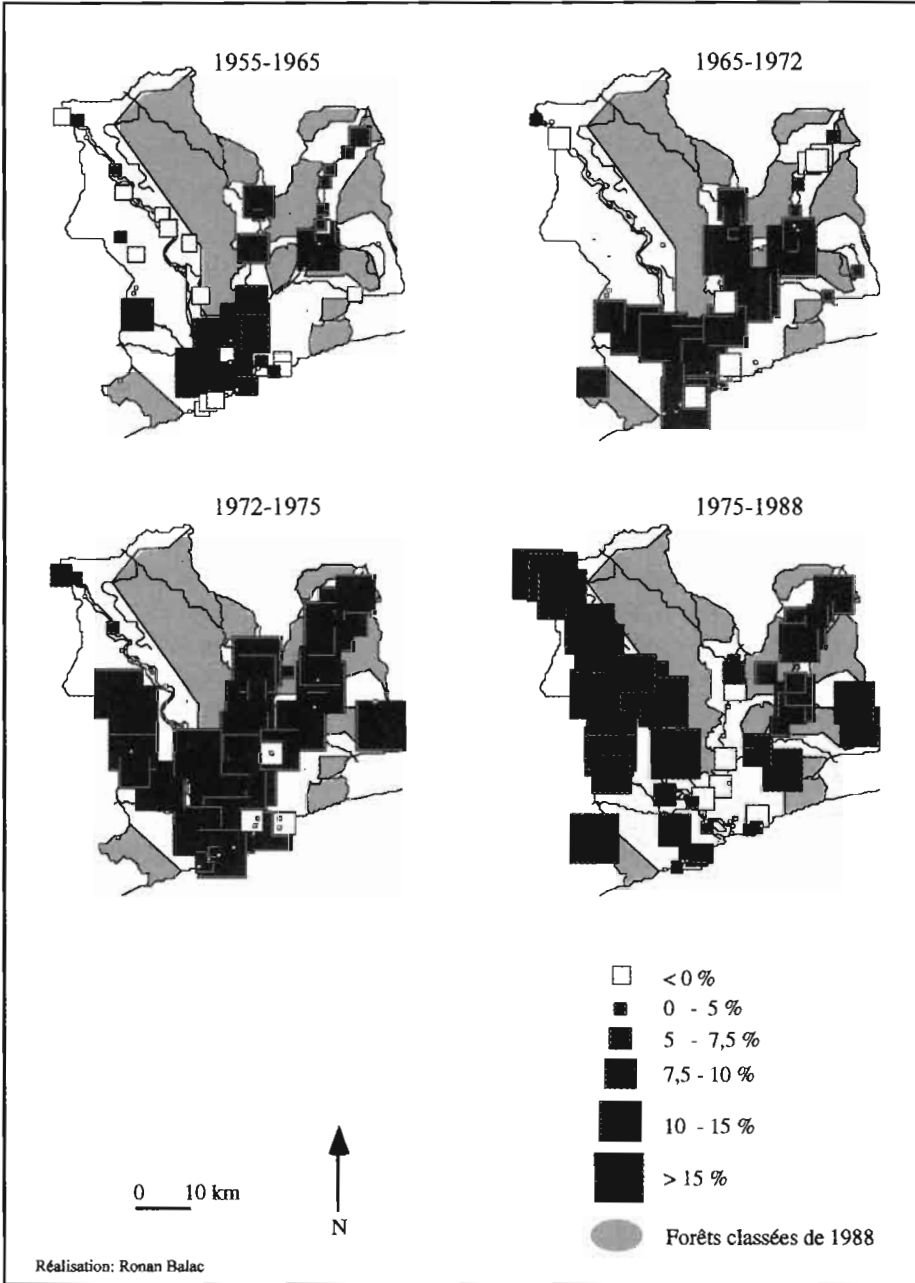
À partir de 1970 en effet, et avec une vitesse croissante au cours de 15 années suivantes, une seconde vague migratoire, quantitativement et qualitativement différente de la précédente, étend le mouvement de colonisation aux espaces qu'il avait jusqu'alors peu affectés : les pays bakwé et kodia, les zones situées à l'est et au sud-est de la route Sassandra-Lakota (villages de Gnago et Kpata-Abidou en pays godié, Dassioko et Kosso dans le Kotrohou), ainsi qu'une bonne partie des forêts classées de la région, dont celle de la Niégré (figures 1, 3 et 4). Les taux de croissance démographique qu'enregistrent alors ces nouveaux espaces sont proprement vertigineux : plus de 14 % annuels entre 1975 et 1988, soit le sextuplement de la population en 13 ans (figure 2) ; comparativement, la croissance du pays godié (4,7 % annuels) semble modeste, alors qu'elle signifie une augmentation de plus de 80 % du nombre de ses habitants sur la même période.

Tout se passe alors comme si le dynamisme démographique se diffusait depuis le centre géographique de la région (les axes routiers Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota) en direction de sa périphérie forestière. On observe même l'amorce de transferts de population depuis les villages affectés très tôt par le processus de colonisation, tels que Kokolopodzo, Niabayo ou Lohiri, qui connaissent des taux de croissance négative entre 1975 et 1988, vers les zones de frontière agricole de la sous-préfecture (figure 4). Ce phénomène semble traduire, en un raccourci géographique, la dynamique générale de déplacement du centre de gravité de l'économie de plantation ivoirienne depuis les anciennes zones de production caféière et cacaoyère (pays anyi, « Boucle du cacao ») vers les nouveaux espaces de colonisation agricole du Centre-Ouest et du Sud-Ouest (Balac, 1997a et 1998). En fait, l'essentiel du dynamisme démographique des périphéries bakwé, kodia et godié est le produit d'apports extérieurs à la région, alors que les espaces occupés lors des années 1955-1970 maintiennent une croissance soutenue – même si elle apparaît atténuée au regard de la période précédente ; croissance qui reflète autant la dynamique endogène d'une population jeune que l'attraction et la circulation des nouveaux contingents de migrants.

Cette seconde vague migratoire transite donc en premier lieu par les voies de communication et les noyaux de peuplement déjà utilisés lors de la période précédente. Mais, à partir de 1975, la réalisation de nouveaux axes routiers sous l'égide de l'ARSO¹⁴, qui consolide et pérennise le réseau de pistes ouvertes par les exploitants forestiers, contribue à créer de nouvelles voies de pénétration, en particulier à l'ouest et au nord-ouest

14. Autorité pour l'Aménagement de la Région Sud-Ouest, organisme public créé en 1969, qui aura en charge l'ensemble de l'« opération San Pedro » et le pilotage du processus de développement régional, jusqu'à sa dissolution, en 1980 (Schwartz, 1993).

Figure 4. Évolution des taux de croissance de la population rurale par localité 1955-1988



Sources :Territoire de la Côte d'Ivoire, 1955 ; Ministère des finances 1965 ; ARSO, 1972 ; Ministère de l'Économie et des Finances, 1976 ; Ministère du Plan, 1992.

de la région, dans le prolongement du front pionnier qui s'est développé dans le canton bakwé de Soubré et l'arrière-pays de San Pedro. Les pistes reliant Sassandra à San Pedro via Gabiadji et, surtout, à Soubré, en suivant le tracé de l'ancienne route des crêtes par Sahoua, Lobakuya, Breguiagui, Itragui et Tuih, deviennent ainsi les axes privilégiés de la colonisation du pays bakwé à partir des années 1978-1980 (voir la figure 1). Plus tardivement, la réalisation de la route côtière reliant San Pedro à Abidjan, entre 1988 et 1992, jouera un rôle important dans la colonisation du sud-est godié et du pays kotrohou.

Au regard des densités effectives, voisines de 1,5 habitant par km² en pays bakwé en 1971, de la taille des villages, dont la population moyenne est de 30 habitants, et des taux de masculinité, inférieurs à 0,75 dans la tranche d'âge des 25-35 ans (Léna, 1979 : 105), les chefs de lignage bakwé disposent de bien peu de moyens pour contrôler et canaliser ce processus massif d'immigration. À Balekuya, en 1975, on compte ainsi 32 habitants (une dizaine de familles) pour un territoire de plus de 25 000 hectares. Pour la population de ces villages, l'immigration apparaît avant tout comme une opportunité de rompre avec l'enclavement, la marginalisation et le déficit chronique en force de travail¹⁵ dont les chefs de famille bakwé et kodia pâtissent depuis un demi-siècle. L'accueil des nouveaux arrivants et la promotion des migrations sont ainsi considérés, à l'instigation des autorités administratives, comme le meilleur moyen d'obtenir certaines infrastructures, en particulier l'entretien des pistes ouvertes par les entreprises forestières, qui devenaient impraticables sitôt les chantiers fermés et les villages rendus à leur isolement (interviews réalisées dans les villages de Gréguibré, Gaouroubéré et Boutoubéré en pays kodia, Lobakuya, Labakuya et Balekuya en pays bakwé, et Baléko en forêt de la Niégré).

Du fait de ces caractéristiques, mais aussi de la structure démographique particulière de la seconde vague migratoire, la colonisation des forêts périphériques s'est effectuée suivant des modalités sensiblement différentes de celles qui avaient prévalu en pays godié au cours de la phase antérieure. Dans un contexte de maîtrise imprécise du territoire, de faiblesse démographique et politique¹⁶, et d'afflux continu des colons,

15. Le recensement mené par l'ARSO en 1971 met en évidence un taux d'aides familiaux de seulement 23,5 % du nombre total d'actifs dans le pays bakwé, étendu aux départements de Sassandra et de Soubré (Léna, *op. cit.* : 112).

16. À la différence des colons, en particulier baoulé, les ressortissants de la région Sud-Ouest apparaissent en effet sous-représentés au sein de l'appareil politique et administratif qui dirige le pays à partir de l'indépendance ; cette caractéristique est encore accentuée dans le cas de la région de Sassandra qui, d'évidence, a pâti d'un projet politique qui visait à marginaliser son influence dans le cadre de l'opération de développement du Sud-Ouest.

l'installation des nouveaux arrivants s'est faite sur la base d'initiatives individuelles et non coordonnées de la part des chefs de familles autochtones : des bandes de terrain de 200 à 300 mètres de large, perpendiculaires aux pistes forestières, ont été attribuées aux nouveaux arrivants sans en fixer les limites en profondeur. Dans un premier temps, ces cessions ont fréquemment concerné les terres périphériques du territoire villageois, dont les différents lignages avaient un contrôle très lâche, et ont eu pour objet d'en marquer les limites, imprécises, vis à vis des villages et des lignages voisins. En reléguant les pionniers à de grandes distances de leur localité de résidence, les chefs de famille autochtones hypothéquaient leurs possibilités d'exercer un quelconque contrôle sur l'utilisation des terres cédées, en particulier sur le détournement, par les colons et à leur bénéfice exclusif, des processus ultérieurs d'installation des migrants et de captation de leur force de travail (voir *infra*). Très vite, face à cette évidente perte de maîtrise du processus de colonisation, les stratégies de délimitation et de contrôle des terroirs lignagers ont laissé la place à des comportements opportunistes de pillage de la ressource, mis en œuvre par l'ensemble des résidents autochtones mais aussi, dès la fin des années 1970, par bon nombre de ressortissants urbains, revenus au village profiter de la manne : les ventes de terres se sont ainsi multipliées, hors de toute référence à l'organisation familiale et de façon non coordonnée, au point d'aboutir parfois à la cession d'une même parcelle, par plusieurs villageois à plusieurs migrants. La « course à la vente » a ainsi constitué une expression particulière de la course à la terre à laquelle se livraient les colons agricoles¹⁷.

Ce processus a abouti à une occupation très rapide de l'ensemble de l'espace forestier disponible. Dès le milieu des années 1980, soit à peine 10 ans après l'amorce de la seconde vague migratoire, la structure du peuplement des pays bakwé et kodia a acquis sa configuration définitive en ce qui concerne l'implantation et la répartition des unités de résidence (villages et campements) ; au sud-est de la sous-préfecture, où le front pionnier s'est développé avec un décalage d'une demi-douzaine d'années mais avec une vigueur comparable, cette structuration est achevée dès 1990. À la différence de la partie centrale de la sous-préfecture, où la population s'est concentrée préférentiellement dans de gros villages et a essaimé de façon limitée, les nouvelles zones de colonisation se caractérisent par la dispersion de la population en de petites unités de peuplement clairsemées, à configuration mono-ethnique. Les stratégies d'installation

17. Dans une étude menée à Tuih, à la limite des sous-préfectures de Sassandra et de Méadji (ancien canton bakwé de Soubré), Ruf (1988, T. IV) mentionne la vente de 3 540 hectares de forêt par 12 chefs de famille bakwé, sans que ces derniers ne parviennent à capitaliser ces cessions sous forme de travail, via la mise en place de plantations pérennes.

à la périphérie des terroirs autochtones conduisent à la multiplication de campements au long des pistes forestières, souvent hors de tout repérage administratif¹⁸. Au début des années 1990, l'ensemble du territoire de la sous-préfecture de Sassandra, à l'inclusion d'une bonne partie des forêts demeurées classées¹⁹, est ainsi occupé et couvert d'un semis de localités. La région de Sassandra, dont la population était à forte composante urbaine à l'aube de l'indépendance, s'est totalement « ruralisée » en trente ans.

Ce phénomène de dispersion du peuplement est lié à un changement radical dans la composition de la population migrante et l'organisation de la migration. À partir de 1975, deux groupes dominent la dynamique de colonisation : les Baoulé, originaires du centre de la Côte d'Ivoire d'une part, les Burkinabè (ex-Voltaïques), au sein desquels prédomine la composante mossi, d'autre part. Dès l'ouverture des nouveaux fronts pionniers, entre 1972 et 1978, les Baoulé ont constitué le gros des contingents de migrants qui ont pénétré jusqu'aux recoins les plus reculés des terroirs bakwé et kodia. Les Burkinabè en revanche se sont incorporés à la dynamique de colonisation de façon plus tardive, essentiellement après 1980, mais ont représenté sur la période récente la majorité des installations ; le poids démographique de ce groupe sur la frontière agricole, ainsi que le maintien d'un taux d'immigration important – alors que, depuis le début des années 1990, les flux de population tendent à se réduire et même à s'inverser chez les ressortissants d'autres régions, y compris chez les Baoulé (voir le chapitre suivant) – mettent en évidence un changement fondamental dans les stratégies migratoires des Burkinabè : cette population, pourvoyeuse traditionnelle de force de travail aux économies de plantation ivoirienne et ghanéenne, est devenue un acteur principal des dynamiques de colonisation et de création de nouvelles exploitations agricoles. Ensemble, Baoulé et Burkinabè représentaient 78 % de la population totale et entre 83 et 90 % de la population allochtone des nouvelles zones de colonisation en 1988 (Balac, 1997b). À cette date et sur l'ensemble de la région, 90 % de la population rurale baoulé et plus de 60 % des Burkinabè vivaient dans des campements de petite taille, peu ou pas dotés en infrastructures (écoles rurales, dispensaires, marchés) ; ces proportions étaient rigoureusement inverses pour les autochtones d'une part, la population d'origine malinké, qu'elle soit ivoirienne ou étrangère, d'autre part (*ibid.* : 101).

18. Le recensement de 1988 présente ainsi de nombreuses lacunes, telles que la non prise en compte d'une grande partie des résidents de la forêt classée de la Niégré, qui comptait pourtant 1632 familles, pour plus de 9 000 habitants, en 1992 (SODEFOR, 1993).

19. En 1994, les classées forêts de la Niégré, de Dassioko et de Monogaga, pour lesquelles on dispose de données précises, avaient été défrichées dans une proportion de 15 % et hébergeaient 2 900 familles (près de 17 000 personnes).

La mainmise des Baoulé et des Burkinabè sur les processus récents de colonisation foncière, et la structuration du peuplement sur la base de petits campements à configuration mono-ethnique, révèlent enfin un changement important dans l'organisation de la migration et de la colonisation agricole. Alors qu'au cours de la période 1955-1970 la plupart des installations de migrants ont procédé de démarches individuelles, peu ou pas coordonnées, et s'appuyaient sur des relations personnalisées entre les nouveaux arrivants et les pionniers, la grande vague migratoire des années 1975-1990 repose avant tout sur une organisation complexe, permettant l'insertion des migrants dans un réseau social étendu et structuré, qui les prend en charge jusqu'à leur installation sur le front pionnier et organise leur accès à la terre ; ces réseaux opèrent à partir d'une cascade de relais ou « chefs de communauté », qui canalisent les arrivées et assurent la coordination des installations à l'échelle de la sous-préfecture ou, plus modestement, d'un terroir autochtone ou d'une portion de celui-ci (campement). Ces réseaux cristallisent un capital social et un « savoir faire » en matière de colonisation foncière que les migrants, Baoulé en premier lieu mais aussi Mossi, ont accumulé au cours de phases antérieures de développement de l'économie de plantation, en pays anyi, puis dans la Boucle du cacao et enfin dans le Centre-Ouest²⁰. Cette efficacité croissante des réseaux baoulé et mossi s'est en particulier exprimée à travers l'augmentation de la vitesse d'expansion géographique de la frontière agricole et l'accélération des mécanismes d'ascension sociale de leurs membres (Balac, 1998 : 138-140).

Les bases sociales de la dynamique pionnière : stratégies de clientélisation et accumulation différentielle

La dynamique pionnière a bien sûr été largement influencée par le système économique à la construction duquel elle contribuait. Dans la région de Sassandra comme dans l'ensemble du Sud-Ouest ivoirien, le processus de colonisation agricole débouche, à partir de 1970, sur une spécialisation presque exclusive dans la culture cacaoyère, devenue l'option la plus attrayante pour les pionniers, autant au plan économique (l'évolution des prix administrés assurant une rémunération du travail agricole sans équi-

20. Léna (1979) et à sa suite Ruf (1988) ont ainsi montré qu'une proportion importante (entre 36 et 67 %) des colons baoulé du front pionnier de Soubré-Méadji étaient des planteurs cumulateurs qui possédaient déjà une ou plusieurs exploitations cacaoyères dans d'anciennes zones de colonisation.

valent au regard des autres cultures, tant pérennes qu'annuelles) que social (notamment par la valorisation, dans le registre des représentations symboliques, du statut de planteur à travers la figure d'Houphouët-Boigny, le « président-planteur »). La cacaoyère offre par ailleurs aux pionniers une plus ample sécurité en termes de pérennité de leur investissement et de stabilité des systèmes productifs : d'une part la plantation, en cristallisant le travail réalisé par le colon, « marque » sa prise de possession de la terre dans un contexte d'indéfinition légale des droits fonciers ; d'autre part, elle représente la modalité la plus accessible et la plus directe de convertir le « capital forêt » acquis en rente de revenus, du fait de l'interdiction opposée aux paysans de vendre le bois vert et de la rapide dépréciation du stock de fertilité qu'implique la mise en valeur des terres forestières par le biais de cultures annuelles.

La plantation pérenne constitue ainsi le support de rentes multiples, dont l'installation sur la frontière agricole conditionne l'accès (Ruf, 1987) : rentes de fertilité (minérale et hydrique) associées au milieu forestier primaire, qu'elle permet de capitaliser dans la durée ; mais aussi rente de travail, dans la mesure où la forte valorisation du travail sur la plantation permet au colon d'attirer de la main-d'œuvre, familiale ou non, qui peut être employée non seulement à l'entretien des vergers, mais aussi à leur extension et à la production vivrière nécessaire à son alimentation, sans avoir à lui fournir de sursalaire. Dans le cas du cacao, ces rentes sont d'autant plus élevées que la plantation est réalisée en dérobée des cultures vivrières et que le travail investi dans sa mise en place est partiellement rémunéré – au moins les deux premières années – par la production de ces dernières. Dans un contexte d'accès ouvert à la ressource foncière et, corrélativement, de relative rareté de la force de travail, cette caractéristique revêt un intérêt de premier ordre.

En fait, les stratégies des différents acteurs impliqués dans la dynamique pionnière, qu'il s'agisse des autochtones ou des colons agricoles, vont s'orienter vers la captation et la clientélisation d'un volant stable de travailleurs, leur permettant d'étendre leurs plantations et d'améliorer ainsi leur capacité de rétention de cette main-d'œuvre. Ces stratégies donneront lieu à l'élaboration d'arrangements institutionnels reposant sur l'échange de terre contre du travail et visant à valoriser au mieux le capital foncier détenu par chacun. À ce jeu, en fonction de la date d'installation des différents acteurs sur la frontière agricole, du capital financier et social dont ils peuvent se prévaloir (revenus provenant d'une plantation déjà existante ou d'une autre activité, position dans les réseaux migratoires à composition mono-ethnique, appuis administratifs), leur capacité à orienter en leur faveur ces formes d'échange et les processus d'accumulation qui en découlent vont souffrir une forte variabilité.

Les cessions de terres : la signification économique d'un processus d'aliénation

Dès les premiers stades de développement de l'économie de plantation, la dynamique du marché du travail et des rapports de production a été étroitement associée à celle de la question foncière. De façon générale, et comme d'autres auteurs l'ont mis en évidence²¹, les modalités de cession de terres ont répondu à une convergence d'objectifs visant, de la part des propriétaires traditionnels, à fixer la main-d'œuvre allochtone sur leurs terroirs et à bénéficier par ce biais de la mise en place d'un certain nombre de services et d'infrastructures, et, de la part des colons agricoles, à accéder au plus vite aux terres propices aux cultures caféières et cacaoyères. Lorsque la maîtrise du territoire et des flux démographiques par les autochtones était relativement bonne (comme en pays neyo et godié entre 1955 et 1970), la confrontation de ces objectifs a permis l'élaboration de formes équilibrées d'échange de terre contre du travail.

Lors de la massification du processus de colonisation agricole de la région, en revanche, ni le contexte socio-démographique prévalant sur les marges forestières (la mise en relation d'une population autochtone éparse, sans représentation politique lui permettant de faire valoir et de défendre un « intérêt commun », et de vagues continues et organisées de migrants), ni l'environnement politique et institutionnel (la position très favorable des autorités administratives à l'égard des migrants et leur appui tacite aux appropriations foncières, y compris dans les forêts classées), n'ont permis d'emblée l'instauration de telles formes d'échange au bénéfice des autochtones. L'appropriation rapide des espaces périphériques des terroirs villageois par les colons et leur maîtrise des flux migratoires leur ont permis de formaliser et d'orienter à leur profit presque exclusif l'échange de terre contre de la force de travail. Pour les autochtones, il est très vite apparu que la seule valorisation possible du patrimoine foncier lignager résidait dans sa vente et l'éventuelle possibilité qui en découlait d'établir des rapports de patronage avec certains acheteurs, avant que le processus de dépossession s'étende à l'ensemble de ce patrimoine.

Ces ventes se sont produites dans un contexte de délégitimisation des institutions traditionnelles de régulation foncière, leurs modalités devant être appréhendées en référence au processus de déstructuration qui avait affecté tous les niveaux de l'organisation sociale des Bakwé et des Kodia. Les aînés, gestionnaires du patrimoine foncier, en ont été les premiers acteurs : tout d'abord en cédant les marges des terroirs villageois dont ils n'avaient aucune maîtrise réelle, souvent contre des dons en nature (alcool, tabac) destinés à des libations propitiatoires ; ensuite, en étendant

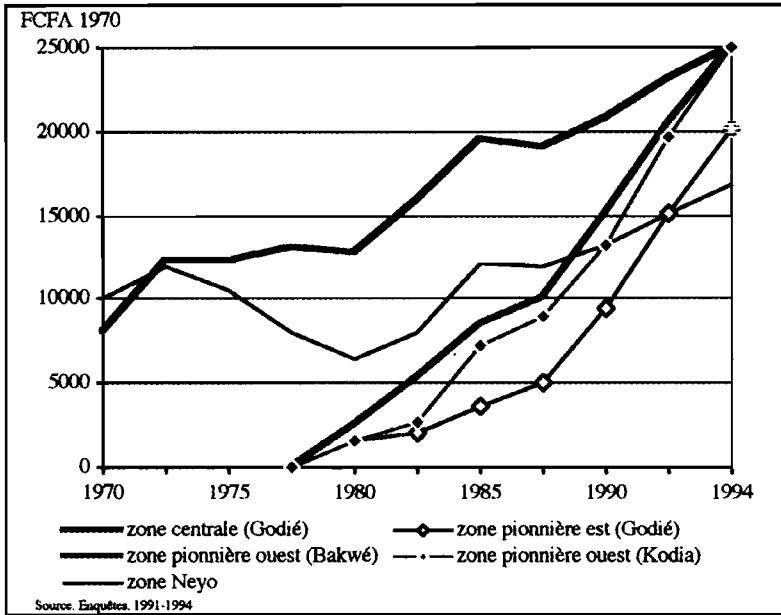
21. Voir, entre autres, Chauveau et Richard (1984), Dozon (1985), Ruf (1988).

les cessions, cette fois sous une forme monétarisée, aux espaces effectivement exploités (forêts secondaires, zones de cueillette et de chasse intensives). À travers son accès au foncier, le bénéficiaire de la transaction était symboliquement assimilé au lignage du vendeur et à ce titre devenait redevable d'une participation aux frais extraordinaires (funérailles, mariages, santé, etc.) incombant à celui-ci – il s'agit là de la base morale de la relation de tutorat entre le bailleur de terre et son acquéreur. Ces cessions, de caractère vénal, individuel et clandestin, ont vite mis à jour les dissensions qui couvaient au sein des lignages. Elles ont sapé la légitimité vacillante de l'autorité des aînés et amorcé un processus anarchique d'aliénation, mettant en jeu l'ensemble des résidents des villages (y compris des femmes), ainsi qu'un bon nombre de leurs ressortissants urbains (ceux en particulier que la crise économique des années 1984-92 a contraint au retour) en une course à la vente relevant de la « tragédie des communs » (Hardin, 1968).

Les tentatives pour réguler les aliénations ont très souvent échoué, jusqu'à ce que l'épuisement du patrimoine foncier motive, sous la pression des cadets, une répartition concertée des terres restantes entre les familles intégrant chaque lignage ; cette mesure est intervenue tardivement : à partir de 1985 dans les villages qui avaient été les premiers touchés par la vague migratoire (Inahiri, Sahoua, Lobakuya) et en 1988 dans l'ensemble du pays kodia. De façon générale, cette répartition a permis un contrôle beaucoup plus efficace des terres et une meilleure valorisation de celles-ci, une évolution qui est perceptible à travers le suivi des prix à valeur constante du foncier dans les différents espaces de colonisation de la région (figure 5). Ce suivi met également en évidence les inférences existant entre ces espaces, l'ouverture de nouveaux fronts pionniers à l'ouest et au sud-est de la région se traduisant par la stagnation, voire la diminution de la valeur réelle des terres dans les zones colonisées antérieurement (pays godié et neyo), jusqu'à ce que la saturation foncière se généralise à l'ensemble des différentes zones de colonisation.

Le graphique suivant masque en fait de larges disparités entre les différentes catégories de migrants. Dès l'amorce des processus de colonisation, les migrants ivoiriens en général et les Baoulé en particulier ont pu se prévaloir, nous l'avons vu, d'un très large appui des autorités administratives et d'une position dominante dans leurs tractations avec les autochtones. Les ressortissants étrangers, notamment Burkinabè, n'ont pas bénéficié des mêmes prérogatives : du fait du décalage temporel qui a marqué leur implication dans la dynamique de colonisation, au regard de celle, très précoce, des Baoulé, et de leur moindre légitimité à imposer leurs propres stratégies foncières aux bailleurs de terre, leur capacité à construire une distance physique et sociale importante vis à vis de ces derniers a été plus limitée. Il en a résulté une majoration des coûts

Figure 5. Évolution du prix réel de la terre dans la région de Sassandra, 1970-1994 (en FCFA de 1970 par hectare de forêt)



d'accès au foncier sur des portions du territoire villageois qui étaient mieux contrôlées par les autochtones, mais aussi une plus grande exposition aux redevances réclamées par leurs tuteurs.

Une étude menée en 1992 dans la forêt classée de Dassioko révélait ainsi que, pour des dates d'arrivée équivalentes, près de 80 % des planteurs d'origine étrangère (presque exclusivement Burkinabè) avaient accédé au foncier par l'achat, contre 38 % seulement des ivoiriens (dans leur grande majorité Baoulé) (DCGTx, 1992). Ruf (1988) avait déjà souligné ce fait à propos de la zone de Tuih, qui s'intègre physiquement et socialement au front pionnier du canton bakwé de Sassandra, en montrant qu'à surface équivalente, le prix d'achat des terres y était en moyenne deux fois plus élevé pour les Burkinabè que pour les Baoulé. Les enquêtes menées dans la région corroborent cette situation : à Marie-Chantier, campement situé aux limites des sous-préfectures de San Pedro et de Sassandra et créé conjointement par deux Baoulé et deux Mossi, les premiers ont acquis une centaine d'hectares pour un coût de 40 000 FCFA, quand les second ont dû, au total, déboursier 225 000 FCFA pour acheter 30 hectares²².

22. Le prix fixé par les Bakwé de Tuih était uniforme, 10 000 FCFA par hectare, mais après avoir effectué un premier versement, les Baoulé ont suspendu leurs paiements, quand les Burkinabè les ont poursuivis pendant 9 ans.

Quoiqu'il en ait été du montant variable du prix de la terre, à aucun moment au cours de ce processus d'aliénation ne s'est dessinée l'éventualité de la réalisation d'une rente foncière au profit des autochtones. Comme le souligne J.-P. Dozon (1985 : 288-92), la vente a constitué ici la négation de la rente foncière, puisque l'appropriation de la terre s'affirmait à travers son aliénation²³. La perception de redevances régulières par les autochtones auprès de certains de leurs clients ne peut en effet être interprétée en termes de rente. D'une part, le montant et la fréquence de ces redevances sont aléatoires, font l'objet de négociations constantes entre les parties et tendent à s'amenuiser au fil du temps ; ensuite, elles sont indissociables de la relation interpersonnelle liant l'acquéreur au bailleur et leur perpétuation au-delà du décès de ce dernier est rarement observée. Ces redevances expriment la reconnaissance d'une dette symbolique, liée à la dépossession du détenteur originel de la terre, mais circonscrite à l'individu ayant effectué l'aliénation – elle diffère en cela de celle qui lie l'époux à l'ensemble de sa belle-famille.

Le processus de colonisation consacre ainsi l'incapacité des chefs de famille autochtones à mettre à profit l'immigration pour institutionnaliser une rente foncière. Cet échec s'inscrit dans le prolongement de celui, déjà ancien, qui a ponctué leurs tentatives répétées de contrôle sur leur main-d'œuvre familiale, malgré la maîtrise qu'ils avaient alors de l'institution matrimoniale et des ressources foncières : le refus des cadets sociaux de se soumettre aux formes traditionnelles de contrôle social, en particulier par l'émigration massive, avait déjà mis en évidence les difficultés des aînés à formaliser une rente foncière sous la forme de transferts de travail. Chez les Kodia, ce processus d'aliénation s'est même étendu aux ressources halieutiques, le développement du front pionnier ayant induit un recentrage des stratégies économiques sur les transactions foncières et le quasi-abandon des activités de pêche à des fins commerciales, secteur qui a alors été massivement investi et monopolisé par des migrants bozo originaires du delta central du Niger.

Le contrôle de la force de travail : la construction d'institutions spécifiques, supports de rapports clientélistes

Dans un contexte marqué par les fortes disponibilités foncières et l'incapacité des détenteurs coutumiers d'en réguler l'accès autrement que par l'aliénation et l'établissement de relations de tutorat, la force de travail a constitué le premier facteur limitant de l'accumulation. Comme le

23. Ou comme l'exprime Dozon : « je vends, donc je suis propriétaire » (*op. cit.* : 289).

précise Ruf (1988), devant le niveau technique relativement homogène des exploitations et « faute de pouvoir augmenter la productivité du travail et donc les plus-values tirées de chaque actif, l'accumulation ne peut passer que par une multiplication du nombre d'actifs »²⁴ ; au-delà de l'objectif d'appropriation de la terre, l'enjeu principal est donc de capter le plus de main-d'œuvre possible. Les stratégies de l'ensemble des acteurs en concurrence pour la maîtrise de l'espace et sa mise en valeur vont donc viser la construction de « marchés captifs » de travail.

Deux caractéristiques antagoniques orientent de ce point de vue les négociations autour de la captation de main-d'œuvre et les compromis institutionnels qui en résultent. D'une part, l'offre de travail sur les fronts pionniers est loin de répondre aux mécanismes d'un « marché libre » : l'organisation de la migration et les logiques de minimisation des coûts de transaction de la part de migrants concourent au cloisonnement de cette offre sur une base ethnique, clanique ou familiale. D'autre part, les fortes disponibilités foncières, au niveau de la zone de colonisation ou plus avant sur la frontière agricole, limitent la capacité des détenteurs de terre à construire de véritables monopoles d'emploi, au moins tant que les limites physiques de l'espace à coloniser ne sont pas atteintes.

Ces contraintes ont conduit à l'élaboration de divers arrangements institutionnels reposant communément sur l'échange de terre contre du travail et permettant aux nouveaux arrivants d'accéder au foncier à l'issue d'une période plus ou moins longue de travail chez un planteur déjà installé. Pour les pionniers comme pour les autochtones en effet, la meilleure façon de valoriser les terres qu'ils ne peuvent rapidement exploiter dans un contexte de course à la ressource et de faible reconnaissance des droits fonciers sur les espaces non cultivés, est encore d'en utiliser une partie pour s'attacher une main-d'œuvre clientélisée, avant que ne se l'approprient d'autres migrants ou ne la vendent d'autres ressortissants autochtones. Au-delà du contenu explicite des contrats de travail (à la tâche, mensualisation, par partage de la récolte, incluant ou non l'alimentation, les charges de santé et l'hébergement du travailleur) et du salaire « immédiat » qui leur correspond, ces arrangements institutionnels sous-tendent donc, dans la majorité des cas, un accord implicite des deux parties autour du versement d'un salaire différé, sous la forme d'un lopin de terre ; ils impliquent par ailleurs, sous couvert du principe de réciprocité, une dette morale liant le travailleur à celui qui lui a procuré une terre, dette formalisée par la fourniture de redevances plus ou moins régulières, généralement en travail, et contenue dans le rapport de « tutorat » ou de patronage.

24. Ruf, *op. cit.*, T.V : 50.

Voici donc établi le « socle commun », transverse aux différents groupes socioculturels, des contrats de travail qui se formalisent lors de la phase pionnière. D'un groupe à l'autre, leur contenu pratique varie et, avec lui, le montant du salaire immédiat, celui du « salaire » différé, ainsi que le délai de versement de ce dernier. Ces variations sont à l'origine des mécanismes d'accumulation différentielle observables entre les différents groupes, ainsi qu'au sein de ces groupes (voir *infra*). Certains arrangements sont communs à l'ensemble de la société agraire, d'autres sont spécifiques à tel ou tel groupe. Dans la première catégorie, on peut classer les contrats salariés établis sur une base annuelle ou mensuelle, ainsi que ceux qui donnent lieu au partage de la récolte, généralement au tiers en faveur du manœuvre (*abu-san*)²⁵ ; ces contrats sont particulièrement répandus chez les planteurs qui ont mis en valeur la quasi-totalité de la surface qu'ils avaient acquise et servent souvent de base d'insertion pour des travailleurs dont la migration a été peu « encadrée » par des structures claniques ou familiales. Les conditions ultérieures d'accès du migrant à la terre demeurent de ce fait sujet à controverse, puisqu'elles reposent davantage sur les capacités de médiation de l'employeur que sur ses propres disponibilités foncières, et confèrent à ces contrats une instabilité que souligne la forte mobilité des travailleurs d'une exploitation à l'autre.

La seconde catégorie regroupe des arrangements qui sont plus spécifiques à tel ou tel groupe et qui constituent de ce fait des indicateurs de la capacité de chacun de pratiquer des taux élevés d'exploitation de sa main-d'œuvre salariée. À cet égard, les autochtones apparaissent une fois encore dans une situation particulièrement défavorable. Plus encore que dans le Centre-Ouest et dans la partie centrale du pays godié, où les villageois étaient parvenus à fixer temporairement des métayers dyula et voltaïques préalablement à leur accès aux terres, les autochtones bakwé, kodia ou kotrohou ont généralement été conduits à aliéner les leurs sans autre contrepartie – au-delà du versement d'une somme d'argent généralement bien inférieure à celle qui avait été convenue – que le statut de « tuteur » et les contre-prestations, souvent symboliques, qui lui sont associées. Le tutorat peut cependant être considéré comme l'une des institutions centrales du fonctionnement de la société pionnière, en cela qu'il fait l'objet d'une reconnaissance générale de la part des colons et que les « obligations » qu'il implique (contribution aux problèmes financiers du tuteur, tant pour des motifs « structurels » – scolarisation – que pour des causes conjoncturelles – funérailles, divorce) sont généralement admises par ceux-ci et, parfois, par leurs descendants, dès lors que les exigences des

25. Le métayage sur les caféières ou sur des cacaoyères vieillissantes, que le travailleur est chargé de remettre en état, donne généralement lieu à un partage par moitié (*abu-ñon*) ; il s'agit d'une situation relativement marginale sur les fronts pionniers du Sud-Ouest.

autochtones demeurent limitées (Chauveau, 2000 : 106-7). Les clientèles qui en résultent sont cependant friables et les transferts de services demeurent trop aléatoires pour servir de base à une stratégie de capitalisation par les plantations : l'accès à la main-d'œuvre a lieu dès lors à prix coûtant et doit être financé par de nouvelles cessions de terre.

Les formes de tutorat ou de patronage qui s'élaborent au sein des sociétés de migrants sont en revanche plus structurantes et donnent lieu à des rapports d'exploitation beaucoup plus systématiques et contraignants pour les cadets sociaux. Il en va ainsi des modalités d'accès à la terre, qui reposent dans les communautés baoulé et burkinabè sur les institutions du « six-mois » et du « petit frère » respectivement. Dans les deux cas, le processus migratoire abouti à l'insertion dans un tissu social fortement hiérarchisé, au sein duquel l'antériorité de l'installation détermine la prééminence et les prérogatives en matière de prélèvement du surtravail des nouveaux arrivants. Chez les Baoulé notamment, les chefs historiques de la migration se sont immédiatement arrogés les facultés de maître de la terre pour les déléguer à des chefs de second ou troisième niveau (chef de carrefour, chef de piste, chef de campement), chargés d'organiser les cellules de défrichement (Léna, 1979 ; Lesourd, 1982). L'un des privilèges de ces chefs et chefs délégués réside dans leur légitimité à convoquer des prestations exceptionnelles (*ukalè*), par lesquelles l'ensemble de leurs dépendants est astreint de leur fournir un travail gratuit et sans contrepartie. Selon Lesourd (1988 : 85), ces prestations ont pu représenter jusqu'à 30 % des défrichements des plus grands planteurs sur le front pionnier de Méadji.

Les performances remarquables des Baoulé en ce domaine sont cependant étroitement liées au système d'organisation des arrivées par le biais de l'institution du « six-mois ». Il s'agit d'un contrat dont la durée et les modalités permettent une utilisation optimale de la main-d'œuvre juvénile, à un taux d'exploitation relativement élevé²⁶, entre deux exploitations : l'une située en zone forestière, qui héberge les travailleurs au cours des pointes de travail sur les cacaoyères (sarclages et traite), entre juin et décembre, et une autre, en zone de savane, où les calendriers de culture de l'igname permettent de récupérer cette main-d'œuvre au moment des travaux de récolte et de buttage. Les modalités pratiques de ces contrats (taux de rémunération, nombre d'hommes et de femmes²⁷, dates et durée

26. Ruf (1988, T. II : 45), évalue le coût moyen d'un « six mois » à 469 FCFA par jour, contre 603 F pour un métayer *abu-san* et 1187 F dans le cas d'un travailleur rémunéré à la tâche.

27. Le nombre et l'importance des filles « six-mois », employées aux travaux domestiques, aux cultures vivrières et au transport des récoltes, est souvent sous-estimé ; Oswald (1998 : 121) fait état d'une proportion pouvant atteindre le tiers du total de cette main-d'œuvre. Ces jeunes femmes sont généralement rémunérées à la moitié du taux dont bénéficient les hommes. Pour ces derniers, après une première expérience probatoire, il n'est pas rare qu'un contrat de partage de la récolte en *abu-san* leur soit proposé, toujours sur la base de séjours de six mois.

de l'emploi) sont négociées entre les deux chefs d'exploitation, qui sont souvent des proches parents (oncles-neveux, cousins), hors de toute médiation des travailleurs. Surtout, le contrat de « six-mois » apparaît comme l'institution qui prépare et supporte la migration de colonisation des jeunes Baoulé ; elle tient lieu de rite probatoire, préalable incontournable à la cession de terre.

L'encadrement de la migration entre des cellules familiales apparentées permet de reconstruire sur la frontière agricole la structure de la société d'origine, qui intègre enfants, neveux, frères et cousins (Lesourd, 1982). Les neveux en particulier constituent un volant de main-d'œuvre gratuite – au coût de son alimentation près – ou rémunérée au tiers, dans l'attente de leur installation. Une enquête réalisée en 1994 sur le front pionnier de Méadji fait ainsi apparaître que 88 % des Baoulé résidant dans la région sont arrivés chez un parent direct (père, oncle, cousin), cette proportion tendant à s'accroître dans les générations récentes : 95 % chez les moins de 35 ans contre 80 % pour les planteurs de plus de 50 ans (Balac, 1998 : 163). Ces caractéristiques ont une incidence directe sur les modalités d'accès à la terre au sein de ce groupe : la même enquête montre que cet accès s'est produit dans le cadre de la cellule familiale élargie ou d'une structure de type clanique (pour 73 % des plus de 50 ans et 95 % des cadets ayant moins de 35 ans), sous la forme d'un don ou d'un héritage (71 % des plus de 50 ans et 93 % des migrants les plus récents, pour une moyenne de 81 % pour l'ensemble du groupe ; *ibid.* :171-72). Ces conditions permettent aux chefs de campement et, plus largement, aux chefs de famille installés sur le front pionnier de bénéficier d'apports réguliers en main-d'œuvre, dont les services se perpétuent au-delà de son accès au foncier, à travers des prestations exceptionnelles du type *ukalè*.

Les modalités d'insertion dans la société pionnière sont différentes dans le cas des Burkinabè, mais elles tendent, avec le temps et le perfectionnement des stratégies de colonisation foncière, à reproduire, en les adaptant, les formes de l'organisation baoulé. Les difficultés initiales d'accès rapide à la terre (par manque de moyens financiers préalables à leur installation sur la frontière agricole et par manque d'expérience préalable dans la gestion des cacaoyères, puisqu'au Ghana, les Burkinabè n'avaient pas le droit de posséder une plantation), mais aussi la faible implication initiale des structures sociales de type clanique ou familial dans l'organisation de la migration, expliquent en grande partie le retard enregistré par ce groupe dans le processus de colonisation et d'appropriation de la ressource foncière au regard de l'entreprise baoulé. Comme l'ont souligné différents auteurs²⁸, la migration burkinabè a d'abord été

28. Voir Balac (1998), Bliou et Bredeloup (1996), Boutiller *et alii.* (1977).

conçue comme une entreprise individuelle, hors d'un référent familial précis. Dès ses premiers développements dans le Sud-Ouest, elle s'est cependant appuyée sur un nombre limité d'intermédiaires, opérant au titre de l'ancienneté de leur installation dans les différentes zones d'accueil, qui ont constitué de véritables relais d'information, autant pour les migrants que pour les autorités administratives ivoiriennes ou burkinabè²⁹. Ces « chefs de communauté » ont ainsi joué le rôle de plaque tournante de la migration, désignant à chaque nouvel arrivant un tuteur originaire de sa petite région ou de sa sous-préfecture, qui lui fournirait gîte et nourriture, ainsi qu'un appui dans la recherche de travail (Blion et Bredeloup, 1996). Ce sont ainsi constituées des « chaînes migratoires » permettant une très forte mobilité spatiale, au sein desquelles chacun est appelé à assumer à son tour les fonctions d'accueil et d'assistance aux nouveaux arrivants.

Mais parallèlement au fonctionnement de ces réseaux, l'installation d'un nombre croissant de planteurs burkinabè a fourni la base sociale d'un second type d'organisation, qui s'appuie éventuellement sur les services logistiques des premiers, mais qui repose fondamentalement sur une structure de type familial ou villageois. Les vagues les plus récentes – et les plus denses – de migrants répondent en effet à l'appel des planteurs installés sur la frontière agricole, qui assument les frais de transport et canalisent les arrivées de leurs parents ou d'autres ressortissants de leur village d'origine. Les campements qui se développent sur le front pionnier tendent ainsi à regrouper des personnes originaires d'un même village ou d'une même petite région et sont l'expression de stratégies conçues dans un cadre familial.

Les données de l'enquête réalisée en 1994 dans la sous-préfecture de Méadji (Balac, *op. cit.*) mettent en évidence ce glissement graduel vers une organisation familiale tournée vers la colonisation : alors qu'à peine 17 % des planteurs burkinabè de plus de 50 ans sont arrivés sur le front pionnier par l'intermédiaire d'un parent, cette proportion s'élève à 42 % chez les moins de 35 ans (30 % tous groupes confondus). De même, les membres de la classe d'âge la plus élevée ont généralement accédé à la terre par l'intermédiaire d'un tuteur autochtone (75 % des cas), alors que cet accès a été organisé dans le cadre des réseaux burkinabè pour près de 55 % des planteurs de moins de 35 ans.

Dans la mise en œuvre de ces stratégies, l'institution du « petit frère » occupe une place centrale. Plus qu'un lien biologique, cette dénomination souligne la position de cadet social dans laquelle le nouvel arrivant est confiné, ainsi que les devoirs d'assistance auquel il est soumis au-delà de

29. Tel est le cas, par exemple, du « vieux Salam », dans la ville de Sassandra, par les bons offices duquel est passée la majorité des ressortissants burkinabè de la sous-préfecture.

son accès au foncier. Il peut demeurer à la disposition de son tuteur pendant plusieurs années, dans l'attente d'une rémunération différée sous forme de terre ou, plus rarement, d'un petit fonds de commerce ; durant cette période il bénéficie du minimum nécessaire à l'entretien de sa force de travail (hébergement, alimentation, soins de santé), mais en aucun cas d'un salaire ayant fait l'objet d'une convention, comme c'est le cas des « six-mois » baoulé. Les planteurs burkinabè bénéficient ainsi d'une main-d'œuvre semi-captive et très bon marché, dont le coût d'entretien est de surcroît limité par le type de nourriture qui constitue la base du régime alimentaire³⁰, et dont le taux d'exploitation³¹ permet de dégager des profits qui seront partiellement réinvestis dans l'achat de terre ou dans d'autres activités économiques, en paiement différé du travail fourni. Les « petits frères » constituent par ailleurs les forces vives des sociétés d'entraide, qui jouent un rôle important à l'occasion des pointes de travail du calendrier agricole (défrichements, sarclages, récolte et écabossage du cacao) et constituent un facteur non négligeable des performances agronomiques des exploitations burkinabè (voir le chapitre suivant).

Les pratiques des Burkinabè en matière d'encadrement du processus migratoire, de constitution des cellules de colonisation du milieu et de régulation de l'accès au foncier se rapprochent donc du « modèle baoulé » de reconstruction d'une cellule familiale élargie, de même que leurs techniques de défrichement et de mise en place des cacaoyères tendent à reproduire celles que ce groupe a appliquées avec le succès que l'on sait. Elles s'en distinguent cependant par les facultés qu'elles confèrent aux planteurs burkinabè en termes d'exploitation de la main-d'œuvre et de « clientélisation » des cadets sociaux.

De façon transverse aux différents groupes impliqués dans le processus de colonisation, les institutions régulant la migration et l'accès aux ressources participent donc de la construction de rapports clientélistes se fondant sur les relations de parenté et sur les principes de réciprocité. Le développement des marchés de la terre et du travail débouche ainsi sur leur cloisonnement, sur la base des clientélismes internes aux différents groupes. Cette tendance, qui apparaît antagonique avec la dynamique d'articulation aux marchés internationaux et la diffusion des relations marchandes, contribue en fait à sécuriser les activités productives, en simplifiant les cadres normatifs de référence et en réduisant les coûts de

30. Au regard de son prix, le maïs offre en effet un rendement énergétique sans rapport avec ceux que présentent le riz ou l'igname, base alimentaire des groupes autochtones et baoulé respectivement.

31. À un stade précoce du développement du front pionnier de Méadji et de la colonisation burkinabè, Léna (1980) faisait déjà état de la durée très importante du travail quotidien au sein de ce groupe, phénomène qu'il reliait à la faiblesse du temps accordé à la vie sociale au sein des campements mossi.

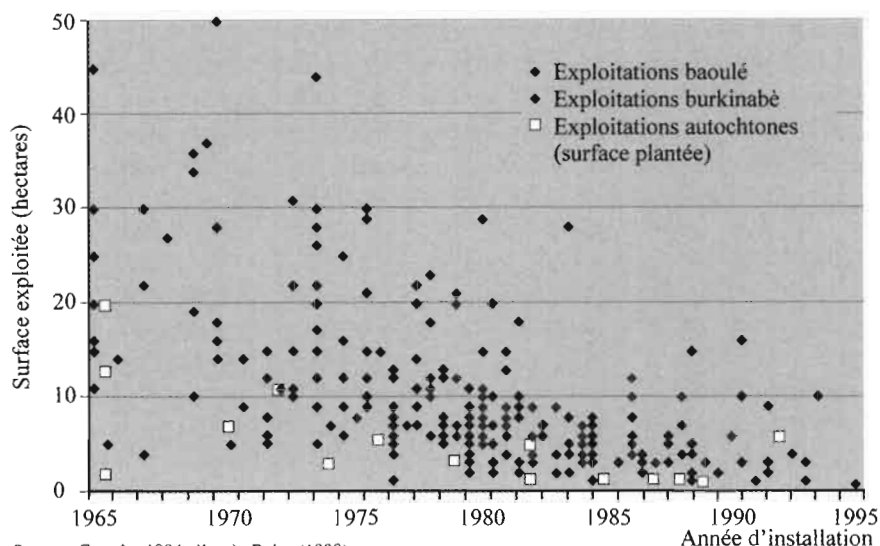
transaction. Nous verrons que la densité de ce type de rapports et l'existence de marchés cloisonnés constituent des amortisseurs de crises, que celles-ci soient d'origine externe (baisse des cours internationaux) ou internes (appauvrissement du milieu cultivé sous l'effet de la déforestation et renchérissement des coûts d'accès à la terre).

Pour autant, la pérennisation de ces rapports se heurte à des limites qui correspondent à celles, physiques, de l'espace foncier : d'une part, l'allégeance des cadets sociaux et le niveau de leurs transferts s'amenuisent avec le temps - à moins que leurs tuteurs ne puissent mettre en œuvre des mécanismes coercitifs à leur encontre, notamment en les coupant à leur tour des sources de main-d'œuvre ; en second lieu, les possibilités d'élargir les clientèles sont limitées par les disponibilités foncières décroissantes - à moins d'effectuer un nouveau déplacement vers la frontière agricole. De façon générale, ces tendances requièrent une mobilisation croissante de capital de la part des maîtres de clientèles, qu'il s'agisse pour eux de maintenir ouvert leur accès au foncier ou de recruter leur main-d'œuvre au prix fort, hors des allégeances clientélistes. Ces contraintes posent donc des limites au développement des exploitations et contredisent l'hypothèse d'une relation linéaire entre les acquisitions foncières et les surfaces effectivement mises en valeur par l'acquéreur. L'équivalence terre-travail, qui prend son expression dans le rapport entre la surface cédée dans la construction de clientèles et celle que ces clientèles permettent de planter et d'entretenir, suit un rendement décroissant : le coût marginal de l'extension des exploitations cacaoyères ne cesse de s'accroître et exige des colons des cessions de terres - ou la mobilisation d'un capital extérieur - sans cesse plus importantes (voir la figure 7).

Des rythmes d'expansion et d'accumulation fortement différenciés

Au vu des considérations précédentes et des analyses réalisées par Léna (1979) et Ruf (1988), deux facteurs apparaissent discriminants quant à la capacité des colons à construire une clientèle étendue et à en pérenniser le contrôle. Il s'agit en premier lieu de la précocité de l'installation sur la frontière agricole, celle-ci déterminant dans une large mesure la disponibilité foncière et la légitimité qui en résulte pour le pionnier à s'ériger en « maître de terres » et de clientèle via l'échange de terre contre du travail ; sur le front pionnier du canton bakwé de Sassandra, les surfaces acquises par les colons sont ainsi passées de plusieurs centaines d'hectares au milieu des années 1970 à une cinquantaine au début de la décennie suivante et autour de 15 hectares vers 1985, alors que le coût global de ces acquisitions avait sensiblement augmenté. La surface en plantation apparaît ainsi fortement corrélée à la date d'accès au foncier (figure 6).

Figure 6. Surface plantée par les colons du front pionnier de Méadji selon leur date d'accès à la terre



En second lieu, la disponibilité en capital au moment de l'installation a joué un rôle important dans les acquisitions foncières, mais aussi dans la mobilisation initiale de main-d'œuvre, en procurant aux colons les liquidités nécessaires à la contractualisation, le transport, l'hébergement, l'alimentation et l'équipement des « six-mois » ou des « petits frères » venus procéder à la mise en place des plantations ; dans le cas du front pionnier de Tuih, sur les marges occidentales de la sous-préfecture, Ruf (1988, T. V : 12-35) a montré que l'existence de revenus réguliers extérieurs aux exploitations permettait d'expliquer, au sein d'un groupe socio-culturel déterminé, des rythmes d'expansion allant du simple au double en termes de surface plantée annuellement, ainsi que des écarts du simple au triple relativement à la taille des exploitations.

Selon les groupes de migrants, ce capital initial a pu provenir de différentes activités : dans le cas des Baoulé, il s'est agit le plus souvent de revenus provenant d'une exploitation caféière ou cacaoyère créée lors d'une phase antérieure d'expansion de l'économie de plantation³² ; pour les Burkinabè, ces disponibilités, initialement réduites, ont d'abord eu pour origine des activités salariées, réalisées préalablement à l'installation sur la frontière agricole ou conjointement à la mise en place de leur verger, puis, de façon croissante et de plus en plus conséquente, les revenus pro-

32. Rappelons que d'après Ruf (1988) et Léna (1979), ces « planteurs cumulateurs » auraient représenté entre un et deux tiers des colons baoulé installés dans la sous-préfecture de Méadji (voir la note 19).

duits par une autre plantation cacaoyère ; les migrants d'origine malinké, pour leur part, ont fréquemment eu accès à la trésorerie dégagée par différentes activités marchandes, tout en voyant leur capacité d'expansion foncière sérieusement limitée par leurs stratégies d'installation à proximité des marchés villageois, ainsi que par l'orientation préférentielle de la main-d'œuvre familiale vers le commerce. Chez les autochtones, si l'on excepte une frange de fonctionnaires résidant en ville, ce capital de démarrage a eu pour origine presque exclusive les aliénations foncières.

À défaut de disposer d'un capital d'installation substantiel, une implantation précoce sur la frontière agricole, garante de l'appropriation de surfaces importantes, et une solide insertion dans les réseaux encadrant la migration ont donc constitué les deux conditions discriminantes de l'accès aux rentes de situation dérivant de l'échange terre-travail. Les précurseurs de la colonisation agraire ont par ailleurs bénéficié très tôt de relations privilégiées avec les agents de l'administration ivoirienne, qui leur ont alloué des fonctions de représentation des différentes diasporas dans des domaines aussi variés que la mobilisation politique lors des processus électoraux³³, le règlement des litiges intercommunautaires ou la médiation des relations entre les zones pionnières et les régions d'origine des migrants ; à ces fonctions ont été associées diverses prébendes (accès privilégié aux intrants et aux projets de développement promus par les agences d'encadrement – SATMACI, BNDA –, appui administratif dans les conflits fonciers ou les demandes de déclassement de forêts protégées, accréditation pour l'achat de café et de cacao, etc.), qui contribuaient à renforcer leur légitimité et les moyens qu'ils pouvaient mobiliser pour étendre et pérenniser leurs clientèles locales.

Au regard des capacités différenciées d'expansion spatiale et d'accumulation qui résultent de la mise en jeu de ces différents facteurs, les pionniers baoulé combinent plusieurs avantages : ils ont bénéficié d'une rente de situation dans le domaine de l'accès aux informations stratégiques relatives au désenclavement et au déclassement des massifs forestiers, ce qui leur a permis de s'approprier pour un coût minime une grande partie de l'espace foncier disponible ; en second lieu, ils ont souvent pu mettre à profit les revenus provenant d'une ou de plusieurs exploitations créées en arrière des fronts pionniers ; enfin, ils se sont appuyés sur un système performant d'encadrement de la migration, qui leur a conféré des moyens puissants de contrôle de la main-d'œuvre provenant de leur région d'origine. En comparaison, les Burkinabè ont dû centrer leurs stratégies de capitalisation sur leur capacité à mobiliser la force de travail de

33. Rappelons à ce propos que les ressortissants des pays de la CEDEAO se sont vu allouer le droit de vote jusqu'en 1990 et qu'ils furent encore nombreux à participer à l'élection présidentielle de 1995.

leur groupe, leur accès aux autres facteurs de production, terre et capital monétaire, étant, au moins lors des étapes initiales de la colonisation agricole, relativement contingenté ; en revanche, ils ont certainement bénéficié d'un « taux d'échange » terre-travail bien plus favorable qu'il ne l'a été pour les ressortissants des autres groupes. Au total, le retard accumulé par les Burkinabè dans le processus d'appropriation foncière – lié autant à leur moindre légitimité à imposer des cessions importantes aux autochtones qu'à leur installation tardive sur la frontière agricole – a limité leur capacité d'accumulation sous la forme de plantations.

Au niveau de la société autochtone, la phase pionnière correspond à un enrichissement apparent – les revenus monétaires augmentent et sont en partie réinvestis dans la création de plantations –, qui masque une décapitalisation globale. Du fait de leurs difficultés à construire et pérenniser des clientèles auprès des migrants, le contrôle de la main-d'œuvre domestique, de leur descendance en particulier, demeure au centre des stratégies économiques des chefs de famille autochtones. Alors que dans les différents groupes allogènes, l'installation sur la frontière agricole représente pour les cadets sociaux un moyen d'accéder à des revenus et à un statut leur permettant de fonder leur propre groupe domestique, les jeunes autochtones voient leur accès aux terres forestières lourdement conditionné tant qu'ils ne sont pas eux-mêmes chefs de famille³⁴, ce qui suppose qu'ils aient préalablement réuni le montant de la compensation matrimoniale. L'accumulation sous forme de plantations n'est dès lors possible qu'à partir de l'insertion du cadet dans un système d'obligations s'étendant à la belle-famille et qui s'avère d'autant plus contraignant. En replaçant ainsi l'institution matrimoniale au centre des mécanismes d'ascension sociale, les aînés autochtones recouvrent une partie de leur pouvoir de contrôle sur leur descendance, mais ils se mettent eux-mêmes en face d'une contradiction majeure : pour se donner les moyens financiers d'exercer ce contrôle, et notamment être en mesure de doter les cadets, ils sont en effet amenés à intensifier le recours au travail salarié afin d'étendre et d'entretenir leurs plantations. N'ayant accès à cette main-d'œuvre qu'à travers les formes contractuelles les plus coûteuses, ils sont contraints d'en financer l'exécution par de nouvelles aliénations foncières³⁵. Ces tentatives de sujétion de la descendance ont par ailleurs pour effet de renforcer le poids des stratégies de sortie de l'agriculture mises en œuvre par les cadets.

34. Un homme non marié peut en effet se voir disputer ses droits sur les terres du lignage (voir Dozon, 1985) ; de surcroît, la mise en œuvre d'un projet individuel, sans le consentement de la famille, exclut son promoteur de toute assistance familiale, en particulier de l'accès aux réserves alimentaires de son lignage.

35. Dès les années 1950, Raulin (1957) et Köbben (1956) avaient identifié le coût des compensations matrimoniales comme constituant l'un des moteurs des aliénations foncières dans le Centre-Ouest.

Là où les projets individuels de promotion sociale des cadets sont assumés par l'ensemble de la société et fournissent les éléments de base du projet collectif au sein des groupements allogènes, ils apparaissent antagoniques avec les stratégies développées par les aînés autochtones. Cet antagonisme se traduit par une accélération des processus de décapitalisation – révélés par la dilapidation du patrimoine foncier –, en dépit du développement de la petite production marchande et de l'élévation du niveau de vie de la population qui accompagnent la diffusion de l'économie de plantation.

De façon symptomatique, les seuls autochtones à disposer de surfaces en plantation et de niveaux de production comparables à ceux des pionniers (une dizaine d'hectares et plus de trois tonnes de cacao) sont quelques rares individus qui ont délibérément pris leurs distances vis-à-vis du milieu villageois, s'établissant à proximité des implantations allochtones, et singulièrement des campements burkinabè³⁶. Ce positionnement leur a conféré une maîtrise beaucoup plus précise de leurs réserves foncières et des processus d'installation des colons d'une part, des transferts associés aux rapports de tutorat qu'ils ont établi avec ces derniers d'autre part, et leur a permis enfin de minorer certaines des charges sociales internes aux sociétés autochtones (sollicitations financières diverses de la part de la famille, importance du temps consacré aux activités sociales). Ces planteurs ont ainsi eu accès à des termes de l'échange terre-travail beaucoup plus favorables que ceux dont ont bénéficié la plupart de leurs congénères et ont pu repousser le seuil physique de superficie au-delà duquel le coût marginal de l'extension de la surface plantée est assimilable à une décapitalisation foncière. Significativement, ces « grands planteurs » autochtones ont pour la plupart financé eux-mêmes leur mariage, acquérant de ce fait une certaine autonomie vis à vis de leurs aînés.

Ces rares cas de succès ne suffisent pas à masquer l'échec global des planteurs autochtones dans leurs stratégies de capitalisation. De façon générale ceux-ci ont pâti de conditions d'échange foncier-travail les plus défavorables parmi les groupes considérés, la surface de 10 hectares plantés semblant constituer un seuil infranchissable dans les conditions normales d'ancrage au sein de la société villageoise – les cas particuliers des planteurs installés dans des campements et des fonctionnaires ayant investi dans la mise en place de cacaoyères mis à part. Au regard de leur capacité à capter un maximum de travail pour une surface déterminée de terre, les Burkinabè se situent à l'autre extrémité du spectre ; mais les conditions qui ont entravé leur accès au foncier ont limité leurs possibili-

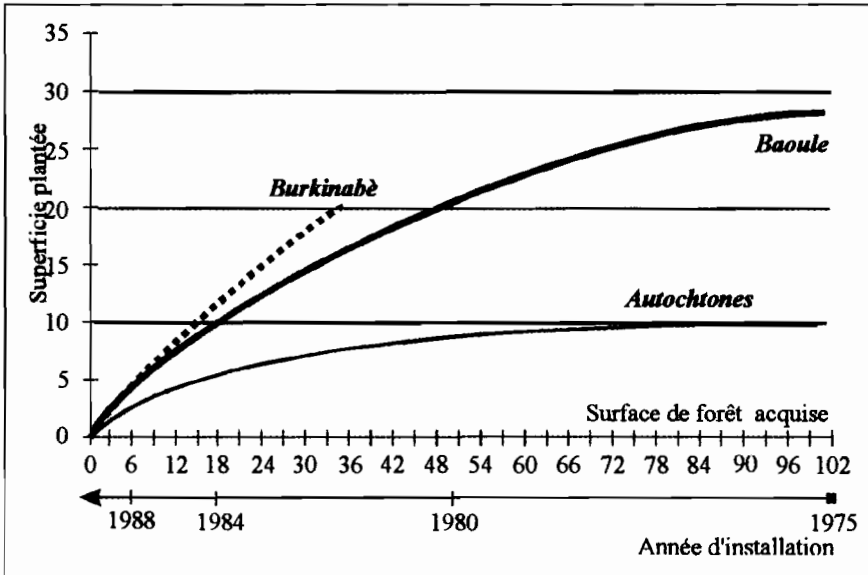
36. Léna (1980) et Ruf (1988) ont observé des cas similaires sur leurs terrains respectifs du front pionnier de Méadji).

tés d'expansion et de capitalisation au cours de la phase pionnière. Ce sont bien sûr les Baoulé qui ont tiré le meilleur parti des conditions ayant présidé au développement des fronts pionniers : en dépit d'une capacité d'exploitation de la force de travail inférieure à celle des Burkinabè, leur accès élargi aux différents facteurs de production, terre, travail et capital monétaire, auxquels il convient d'ajouter la mise à disposition d'un capital socio-politique non négligeable, leur a permis de créer des exploitations dont la taille moyenne dépasse dans un rapport de deux à trois celles des groupes concurrents³⁷.

La figure 7 propose une modélisation de la relation existant entre la surface foncière acquise et la surface plantée (qui reflète la force de travail mobilisée), en fonction de la date d'installation sur la frontière agricole, pour les trois principaux groupes protagonistes. Cette modélisation souligne le « rendement décroissant » de l'échange terre-travail, indépendamment du cadre socioculturel dans lequel il se réalise : plus le patrimoine foncier acquis est important, plus le travail de plantation et d'entretien du verger est coûteux en terme d'aliénations foncières. En d'autres termes, au-delà de la surface de cinq à six hectares qu'il est possible de planter et d'entretenir avec la seule force de travail familiale, la réalisation de chaque hectare additionnel revêt un coût supérieur au précédent, requiert une cession de terre plus importante. Cette situation n'est bien sûr pas étrangère à la nécessité, pour les pionniers qui ont précocement acquis de très grands domaines, de sécuriser leur maîtrise foncière dans un contexte de course à la terre mettant en jeu des acteurs et des droits multiples. On tend ainsi vers un « plafond d'accumulation », variable selon les groupes, qu'il est très difficile de dépasser dans le cadre des rapports sociaux propres au système pionnier et sans appui monétaire extérieur. Sur le front pionnier de Sassandra-Méadji et dans le cas des Baoulé, ce seuil s'est situé autour de 200 hectares.

37. Sur le front pionnier du canton bakwé, au Sud-Ouest de Soubré, l'un des planteurs baoulé enquêtés est ainsi parvenu à constituer une plantation de près de 200 hectares, après avoir obtenu des autochtones de Niamagui la délégation d'une surface approchant les 20 000 hectares ; soit un « rendement » de l'échange terre-travail de 1 ha planté pour 100 cédés, proche de celui dont peuvent faire état de nombreux chefs de famille autochtones.

Figure 7. Relation entre la superficie plantée et la surface foncière acquise sur les fronts pionniers de Sassandra



Source : Enquêtes 1991-1994

L'émergence et l'exacerbation de blocages structurels

Des systèmes de production évoluant sous contraintes sociales et écologiques : la mobilité comme support de la reproduction sociale

Alors qu'entre 1950 et 1970, les premières phases de la dynamique pionnière ont abouti à la mise en place de systèmes de production diversifiés, valorisant les complémentarités agronomiques et économiques des cultures pérennes et vivrières, tant au regard des calendriers de travail que de l'occupation des sols, les processus ultérieurs de colonisation débouchent au contraire sur l'occupation presque complète de l'espace par les cacaoyères, seuls les terrains qui leur sont impropres (bas-fonds, sols indurés ou empierrés) étant épargnés. Au cours de cette seconde phase, les logiques d'occupation rapide de l'espace et de « marquage » de l'appropriation foncière d'une part, l'évolution des prix agricoles, qui renforce la rentabilité de la culture cacaoyère au regard des autres productions, pérennes ou vivrières, d'autre part, conduisent à la généralisation de techniques de culture qui associent systématiquement la plantation de fèves de cacao aux défrichements et à la réalisation des cultures vivrières.

De façon parallèle aux transformations observées dans l'organisation de la colonisation, ce phénomène correspond à l'adoption, par l'ensemble des groupes de migrants, des techniques baoulé de mise en valeur du milieu, qui s'avèrent alors les plus performantes au regard des objectifs d'appropriation foncière rapide et de maximisation de la productivité du travail : grâce à l'excellente complémentarité agronomique de l'igname, de la banane plantain et du cacao, les coûts de mise en place des vergers sont alors pratiquement couverts par la production alimentaire et la commercialisation des excédents vivriers (Léna, 1979 ; Ruf, 1988).

Cette monospécialisation est porteuse de risques économiques, comme l'évolution des prix internationaux du cacao, à partir de la seconde moitié des années 1980, en fournira la démonstration (voir le chapitre suivant). Ces risques sont par ailleurs exacerbés par l'impossibilité de perpétuer l'association entre cultures vivrières et cacaoyère une fois les réserves forestières défrichées : de nombreuses exploitations deviennent ainsi dépendantes du marché pour leur approvisionnement alimentaire – qu'il s'agisse pour elles d'y acquérir les denrées qu'elles ne peuvent plus produire ou de recourir à la location de friches pour poursuivre cette production³⁸ – et vont devoir faire face à des coûts croissants, tant en termes monétaires que de travail fourni, pour atteindre ce but.

Un second facteur de risque, agronomique cette fois, tient aux particularités biologiques du cacaoyer, qui en font une culture spécifiquement pionnière, s'adaptant mal à la baisse de la fertilité organique et hydrique qui accompagne la disparition de l'environnement forestier. Dès la phase de consolidation des exploitations qui suit l'étape de colonisation, les planteurs doivent faire face à une série de surcoûts liés à l'apparition d'une végétation adventice et de parasites (capsides, moisissures) endémiques, spécifiques à la culture cacaoyère. Au terme de la durée de vie productive des plantations, leur renouvellement se heurte ainsi à un ensemble de contraintes (recours à un travail accru pour contrôler les adventices, emploi d'intrants chimiques – engrais pour compenser la baisse de fertilité associée à la biomasse forestière, produits phytosanitaires pour lutter contre les infections parasitaires du cacaoyer) qui accroît de façon considérable les coûts économiques de la culture. Ces coûts sont d'autant plus élevés que le déplacement de la frontière agricole induit une baisse tendancielle de la productivité du travail, sous le double effet de la hausse du coût de la main-d'œuvre (impossibilité de perpétuer l'échange terre-travail, affaiblissement des allégeances clientélistes) et de la réduction des performances agronomiques (diminution des rendements avec le

38. Ruf (1987) ajoute à ce coût croissant de l'approvisionnement vivrier celui qui résulte de l'appauvrissement de la faune sauvage, qui a fourni, via la chasse, une part importante du régime alimentaire au cours de la phase pionnière.

vieillesse des cacaoyères et dissociation spatiale des cultures vivrières et pérennes). En arrière du front pionnier, après la phase d'expansion foncière et de marquage du sol, le renchérissement du travail freine ainsi le passage à des systèmes de production plus intensifs. L'entretien des plantations repose dès lors sur des itinéraires faisant un appel limité aux intrants et privilégiant la productivité du travail au détriment des rendements agronomiques. Dans ces conditions, les niveaux de production se dégradent progressivement du fait du vieillissement des arbres et de l'incidence croissante des parasites.

Cette réduction graduelle des performances économiques des exploitations pionnières s'identifie avec la dissolution d'une « rente différentielle-forêt », associée à la mise en valeur du milieu forestier originel, dont F. Ruf (1987, 1991 et 1995) a détaillé les composantes écologiques, agronomiques et sociales. Cette dissolution coïncide également avec la superposition du cycle de vie biologique des plantations cacaoyères et celui de la vie productive des planteurs qui, 25 à 30 ans après leur installation sur la frontière agricole, sont rarement en mesure de mobiliser les ressources humaines et financières requises pour se lancer dans une entreprise ardue et coûteuse de replantation : d'une part l'émergence de rentes foncières et les coûts sociaux d'élaboration et de validation des droits d'héritage se traduisent par un accroissement global des coûts d'accès au foncier pour leurs successeurs³⁹ ; d'autre part, la mise en œuvre par les planteurs de stratégies d'extraversion (forte scolarisation des enfants préparant leur sortie de la sphère agricole, construction en ville ou dans le village d'origine) contribue souvent à limiter leur capacité d'investissement et d'entretien de leur capital productif, tout en hypothéquant leur contrôle ultérieur sur la main-d'œuvre familiale (Chaléard, 1993 ; Lesourd, 1988). Largement pratiquées par les colons baoulé et par les autochtones, de telles stratégies le sont beaucoup moins par les Burkinabè, du fait notamment de perspectives d'incorporation au secteur administratif singulièrement réduites pour les ressortissants de ce groupe.

Les mécanismes de régulation sociale et les systèmes de production agricole qui se mettent en place au cours de la phase pionnière sont donc d'emblée confrontés à de lourdes contraintes, à la fois écologiques, agronomiques, économiques et sociales, qui encadrent étroitement les évolutions possibles de l'agriculture de plantation. Ces contraintes ont présidé au déplacement des bassins de production cacaoyère, depuis le Sud-est du pays vers la Boucle du cacao (départements de Bongouanou et de

39. La transmission des plantations par filiation directe est fréquemment remise en cause au sein de la famille élargie au profit d'une réactivation des normes traditionnelles opérant en faveur des aînés de lignage (dans le cas des autochtones krou) ou des parents utérins (chez les allochtones d'origine akan) – voir Chauveau, 1997.

Dimbokro) et, de là, le Centre-Ouest puis le Sud-Ouest, en une succession de booms démographiques et économiques suivis de récessions tout aussi spectaculaires (Ruf, 1995). Les contradictions internes au système pionnier, inhérentes à l'exploitation des rentes associées à la colonisation forestière et à leur épuisement graduel, se cristallisent autour des conditions de reproduction des exploitations au-delà de la génération pionnière. Tant que la frontière agricole est restée ouverte, et plutôt que de prendre en charge un verger sénescant, où la productivité du travail était devenue faible, ou de se lancer dans une opération coûteuse et hasardeuse de replantation, les générations suivantes ont eu tendance à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle, et à entamer un nouveau cycle pionnier. La migration a ainsi constitué le mode de reproduction privilégié des exploitations. Cette logique a notamment conduit à l'émergence d'une classe de planteurs « cumulateurs », généralement Baoulé, qui ont suivi le déplacement géographique des foyers de production cacaoyère depuis le Centre-Est en direction du Sud-Ouest, jusqu'à butter sur la frontière libérienne (Affou et Tano, 1992 ; Balac, 1997a ; Léna, 1979).

La transformation de la structure démographique en prise avec les modifications de l'environnement social et agroécologique

La sous-préfecture de Sassandra offre un raccourci géographique de cette dynamique de translation du cycle de l'agriculture de plantation – l'enchaînement colonisation agraire / consolidation sociale / émigration. Le déroulement de la dynamique pionnière en trois phases successives (la première, antérieure à l'indépendance et limitée à la basse vallée du Sassandra, la seconde, centrée sur les axes routiers articulant la région au Centre-Ouest du pays et la troisième, postérieure à 1970, concernant l'ensemble de l'hinterland forestier) fournit en effet l'opportunité d'y observer, à un moment déterminé et dans un contexte socio-géographique relativement homogène, les effets du déroulement du cycle pionnier sur les structures démographiques. Ces structures reflètent étroitement les ajustements affectant les formes d'organisation et de régulation sociales au sein des différents groupes d'acteurs, sous l'effet de la raréfaction des facteurs de production, de la terre en particulier, et de la dissolution des rentes associées au milieu forestier.

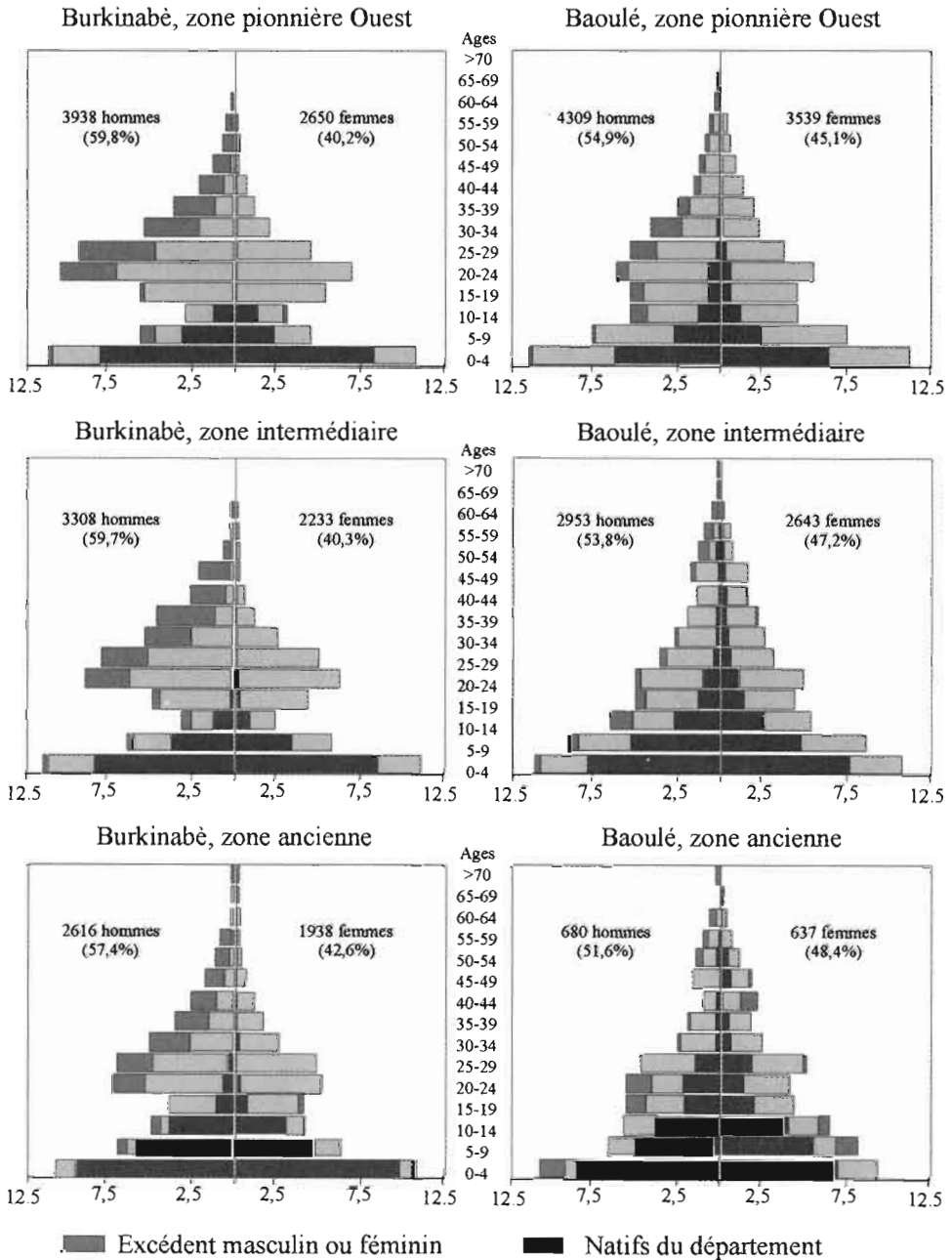
Nous utiliserons à cette fin les données du recensement national de 1988, qui permettent d'établir une « photographie » de la population de la région à l'aube du « choc externe » qu'ont constitué, à partir de 1989, l'effondrement des prix intérieurs du café et du cacao et la restructuration des filières exportatrices, dont les effets particuliers seront analysés dans le

chapitre suivant. Le suivi des transformations démographiques est ici effectué en référence à trois contextes nettement différenciés : le premier se réfère à la phase pionnière et correspond aux cantons bakwé et kodia, à l'ouest de la sous-préfecture ; le second concerne l'étape de consolidation sociale et démographique, que l'on peut circonscrire à la partie centrale de la région, située de part et d'autre des routes Sassandra-Gagnoa et Sassandra-Lakota (le « Godié central ») ; le troisième enfin est propre à la période d'achèvement du cycle pionnier et correspond essentiellement au cours inférieur du Sassandra, incluant le pays neyo et ses marges proches. Une nouvelle fois, nous centrerons cette analyse sur les trois groupes dont les initiatives ont le plus pesé sur le déroulement de la dynamique pionnière, et qui constituent, selon les zones, entre 60 et près de 90 % de la population totale : les autochtones, les Baoulé et les Burkinabè (figures 8 et 9).

Pour l'ensemble des groupes allogènes, l'évolution du profil des populations dans les trois contextes considérés semble procéder d'une dynamique générale de sédentarisation. Celle-ci recouvre des phénomènes superposés de regroupement familial, qui conduit au rééquilibrage du rapport entre les sexes, initialement fortement marqué par le caractère exclusivement masculin de la migration de colonisation (avec, par exemple, 149 hommes pour 100 femmes chez les Burkinabè de la zone pionnière ouest), et d'accomplissement graduel des cycles domestiques, qui se traduit par le vieillissement de la population, l'accroissement du nombre de jeunes de moins de 15 ans et la substitution, au sein des ménages, des parents collatéraux par les enfants biologiques. Au niveau de la zone de réalisation du peuplement la plus ancienne et pour les groupes engagés de façon précoce dans l'économie de plantation locale (« Manois » et Dyula), ce processus de sédentarisation débouche éventuellement sur des manifestations de « déprise agricole », perceptibles à travers le « creusement » de la pyramide des âges au niveau des classes de 20 à 40 ans, en particulier pour la composante masculine de la population, et l'accroissement de la proportion d'inactifs au sein des ménages.

Ces tendances lourdes, généralisables à l'ensemble des populations allochtones, se manifestent cependant avec un décalage temporel dans le cas des Burkinabè et, plus largement, des étrangers originaires des régions soudaniennes, du fait de la prégnance d'une migration orientée vers la vente de la force de travail et, surtout, du retard enregistré par les ressortissants de ces groupes dans la mise en œuvre de leurs stratégies de colonisation foncière. Ce retard se traduit, à chaque étape du cycle pionnier, par une proportion supérieure d'actifs masculins au sein de la population, y compris dans un contexte de saturation foncière marquée, et donc par une capacité accrue à faire face, dans le cadre des réseaux intra-communautaires, à l'appauvrissement des ressources et à l'accroissement corrélatif des charges structurelles pesant sur les exploitations.

Figure 8. Pyramide des âges des Burkinabè et des Baoulé dans trois contextes socio-historiques du Bas-Sassandra en 1988



Source: Recensement général de la population et de l'habitat (INS), 1988

L'analyse de la structure des populations baoulé et burkinabè, dans les trois contextes socio-historiques identifiés, permet de préciser les transformations de l'organisation démographique et sociale au cours de l'accomplissement du cycle pionnier (figure 8).

– La structure des populations au cours de la phase pionnière

La communauté baoulé se caractérise par une forte proportion d'indépendants : près de trois adultes masculins sur quatre sont planteurs ou métayers et la moitié d'entre eux sont chefs de leur propre ménage ; ces chiffres traduisent l'accélération des mécanismes d'accès à l'autonomie sociale et économique permise par l'installation sur la frontière agricole (plus de trois hommes sur cinq sont mariés). À cet égard, les migrants burkinabè sont contraints de suivre un processus sensiblement plus long, reflet de leur position subordonnée dans le système socioéconomique qui se met en place : dans la tranche d'âge des 20-34 ans, deux hommes sur trois sont encore célibataires et la majorité d'entre eux sont salariés de planteurs (« petits frères » selon le vocable en vigueur), soit en tant que manœuvres, soit comme métayers. Le retard des Burkinabè dans la réalisation du cycle familial se vérifie à travers la taille moyenne des groupes domestiques : bien que de taille généralement réduite, du fait du caractère récent de la dynamique de colonisation, les ménages apparaissent mieux consolidés chez les Baoulé, avec 6,5 membres en moyenne, qu'au sein de la communauté burkinabè, avec 4,8 individus (Balac, 1998 : 188).

– La structure des populations au cours de la phase de consolidation sociale

La partie centrale du pays godié restitue l'image de ruptures notables avec la période de colonisation. Au cours de cette seconde étape du cycle pionnier, la tendance au sein des différents groupes est à la reconstitution de structures sociales similaires à celles de leur région d'origine, ce qui conduit à des évolutions divergentes dans la composition des ménages chez les Baoulé et les Burkinabè. Dans le premier cas, le rassemblement familial et l'avancée des cycles domestiques conduisent à un accroissement sensible de la participation des enfants biologiques dans la composition des ménages et à celui, concomitant, du nombre des aides familiaux ; la taille moyenne des ménages augmente ainsi fortement pour atteindre 9 personnes. Cette évolution traduit le ralentissement des mécanismes d'autonomisation des individus via l'accès à la terre : dans la catégorie des 20-34 ans, la proportion d'indépendants ainsi que celle des hommes mariés se réduit de moitié par rapport à la phase antérieure. Symétriquement, le taux de polygamie double chez les hommes de plus de 35 ans, pour concerner près de 40 % des membres de cette classe d'âge.

Chez les Burkinabè, les structures d'encadrement de la migration donnent toute leur mesure et permettent un gonflement des ménages par des personnes « non apparentées » au chef de famille - mais originaires du même village - et des parents collatéraux (neveux, cousins), ces deux catégories arrivant à représenter 30 % chacune des hommes de plus de 15 ans. Dans le même temps, l'avancée du cycle familial conduit à l'accroissement de la descendance biologique des planteurs et de la population de moins de 15 ans. Par rapport à la phase antérieure, ces évolutions se traduisent par une forte diminution du nombre d'indépendants, leur proportion passant de 60 à environ 30 % du total des hommes de 20 à 34 ans. La part des chefs de ménage au sein de cette classe d'âge se réduit aussi de moitié (de 45 à 25 %), alors que près de deux hommes sur trois y sont célibataires. Comme chez les Baoulé, le ralentissement des mécanismes d'autonomisation sociale a pour corollaire un accroissement sensible du taux de polygamie (il augmente de 75 % par rapport à la phase antérieure) et une élévation importante de la taille des ménages, dont la moyenne atteint près de 8 individus, contre 4,8 précédemment.

– La structure des populations lors de la phase d'achèvement du cycle pionnier

Au sein des espaces les plus précocement colonisés, l'accroissement généralisé des coûts d'accès aux ressources d'une part, l'amenuisement des revenus tirés de plantations vieillissantes d'autre part, ont un impact profond sur les mécanismes de régulation sociale et les structures démographiques. Chez les Baoulé comme chez les Burkinabè, on observe une baisse des effectifs au sein des classes d'âge de 15 à 40 ans. Cette diminution est liée à l'émigration des salariés et des aides familiaux, en particulier parmi les parents collatéraux des chefs de ménage. Elle a pour effet l'élargissement de la partie haute de la pyramide des âges, reflet du vieillissement de la population, une diminution de la taille des groupes domestiques (de 9,5 à 6 individus chez les Baoulé et de 7,8 à 7 personnes chez les Burkinabè), ainsi qu'un accroissement sensible de la proportion d'« inactifs » au sein des ménages. Le taux de scolarisation des enfants est également en très forte progression, puisqu'il représente 51 % des jeunes allochtones de 6 à 14 ans, contre 30 % dans la partie centrale de la sous-préfecture et 24 % seulement sur les fronts pionniers récents (Balac et Zanou, 1997 : 318).

Au-delà de ces tendances communes, des divergences notables apparaissent toutefois. Au sein de la population baoulé, la part des indépendants et des chefs de ménage tend à augmenter par rapport à l'étape précédente, alors que celle des « inactifs » arrive à constituer près de 55 % de la population totale. Chez les Burkinabè, en revanche, ces évolutions

ont un caractère notablement atténué : la proportion d'indépendants varie très peu au regard de la phase précédente et le rapport entre membres actifs et inactifs du ménage présente un profil exactement inverse à celui des Baoulé (55 % d'actifs dans la population totale). Cette situation résulte de la prégnance des mécanismes de contrôle social des cadets et de stratégies beaucoup moins systématiques de scolarisation de la descendance. En conséquence, la taille moyenne des ménages varie peu (-10 % contre -30 % chez les Baoulé) et la main-d'œuvre familiale souffre d'une réduction moins importante que dans ce dernier groupe.

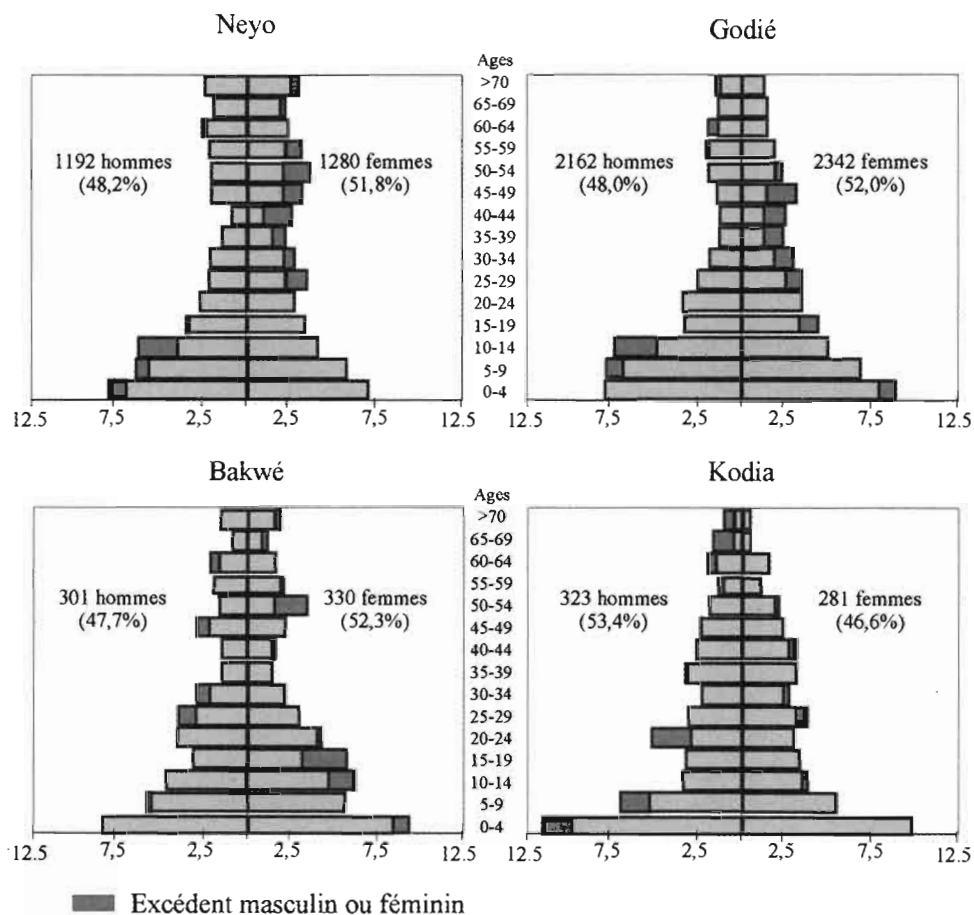
– L'évolution du profil des populations autochtones

Pour les différents groupes autochtones (Bakwé et Kodja sur les fronts pionniers récents, Godié dans la zone intermédiaire et Neyo au niveau des espaces colonisés précocement), le déroulement du cycle pionnier de l'agriculture de plantation semble induire un renforcement des déséquilibres démographiques. Avec la réduction des possibilités d'accès à la terre et aux rentes qui découlent de son commerce, l'émigration des jeunes actifs paraît s'amplifier. Il en résulte un déficit croissant du rapport de masculinité de la population adulte, ainsi qu'un aspect de plus en plus « étranglé » de la pyramide des âges pour les classes de 15 à 44 ans (figure 9). Parallèlement à ce phénomène, la proportion des chefs de ménages se réduit insensiblement, ce qui semble témoigner d'une reprise relative du contrôle des cadets par les aînés et de la réduction de la mobilité sociale des jeunes générations, hors des opportunités que leur offre l'émigration. On observe enfin une augmentation du taux de scolarisation, reflet de la densité supérieure des équipements sociaux dans les zones les plus anciennement et densément peuplées, ainsi que, dans une moindre mesure, celle du nombre d'enfants non biologiques confiés à cette fin aux ménages de ces zones.

De façon générale, l'évolution du profil démographique des différentes populations va donc dans le sens d'un alourdissement du rapport inactifs/actifs au sein des ménages, de la réduction du nombre d'aides familiaux au regard de celui des actifs indépendants, et de la substitution, dans la composition de cette main-d'œuvre, des parents collatéraux par les descendants biologiques du chef de ménage (tableau 1). Le rythme avec lequel cette évolution se produit diffère cependant d'un groupe à l'autre, les Burkinabè parvenant à pérenniser plus durablement que les Baoulé – et a fortiori que les autochtones – leur accès à la main-d'œuvre hors du cadre de la famille restreinte.

Les transformations démographiques observées d'une zone à l'autre expriment ainsi l'exercice croissant de nouvelles contraintes au cours de l'accomplissement du cycle pionnier. Au-delà des décalages qui peuvent exister quant aux temps et aux rythmes de leur mise en œuvre, ces trans-

Figure 9. Pyramide des âges de la population autochtone dans trois contextes socio-historiques du Bas-Sassandra en 1988



Source: Recensement général de la population et de l'habitat (INS), 1988

formations annonçaient, dès avant la crise de 1989, provoquée par l'effondrement des cours internationaux du café et du cacao et la faillite financière de l'État qui en a résulté, des blocages structurels à la reproduction de l'économie de plantation paysanne. Le vieillissement de la force de travail des exploitations, l'augmentation du poids des inactifs et des charges sociales qui leur sont associées (scolarisation, investissements urbains), ainsi que les difficultés des planteurs à pérenniser leur emprise sur la main-d'œuvre non biologique – et même, pour bon nombre d'entre eux, autochtones en particulier, mais aussi Baoulé, sur leur descendance directe – constituaient déjà de sérieux handicaps pour surmonter la dissolution des rentes agronomiques et sociales associées à la dynamique pionnière.

Tableau 1. Évolution de la disponibilité en main-d'œuvre masculine de plus de 15 ans et de sa parenté avec le chef d'exploitation au cours du déroulement du cycle pionnier

	Proportion d'inactifs	Nombre d'actifs familiaux par indépendant	Lien de parenté de la main-d'œuvre avec le chef de ménage		
			Fils	Autre parent	Non apparenté
Moyenne par zone :	44,7	0,34			
Zone pionnière	48,4	0,26			
Zone intermédiaire	47,6	0,21			
Zone ancienne					
Baoulé :					
Zone pionnière	49,2	0,33	27,7	63,1	9,2
Zone intermédiaire	53,1	0,24	41,4	46,8	11,8
Zone ancienne	-	-	-	-	-
Burkinabè :					
Zone pionnière	38,6	0,44	11,0	68,6	20,3
Zone intermédiaire	42,2	0,29	7,6	75,0	17,4
Zone ancienne	44,9	0,29	26,1	56,3	17,5

Source : Balac (1997b), d'après INS (1992).

Programmes publics et reconversion productive : pour qui et sous quelles conditions ?

Cette problématique n'est certes pas particulière à la région de Sassandra. Les difficultés de reproduction de l'agriculture de plantation sont apparues dès les années 1960 dans les zones concernées les premières par son développement, notamment dans l'Est et le Centre-Est de la Côte d'Ivoire, où l'évolution des structures démographiques et sociales a suivi, sous une forme amplifiée par la profondeur historique de ce phénomène, les tendances évoquées ci-dessus (Balac, 1997a et 1998). Comme nous l'avons mentionné, les contraintes sociales et écologiques lourdes qui encadrent le renouvellement des exploitations y ont généralement été levées par le biais de l'émigration, soit en direction de la frontière agricole, soit au profit d'une insertion dans de nouveaux secteurs d'activité, le plus souvent en ville. L'État ivoirien n'a pas été inactif pour autant face à ce problème. Le dépérissement économique de certaines régions affectées par l'émigration de leurs forces vives a éveillé l'attention des pouvoirs publics, de façon d'autant plus précoce et effective que ce phénomène concernait des zones bien représentées dans la configuration du pouvoir au niveau national. Le quart sud-est du pays a ainsi été le théâtre privilégié de l'expérimentation agronomique relative à la replantation du cacao et des opérations de diversification productive (cultures de la banane, de l'ananas, de l'hévéa ou du palmier à huile) sous tutelle des agences de l'État.

Si la région de Sassandra n'a pas bénéficié d'une rente de situation comparable au regard des « actions de développement » des pouvoirs

publics – leurs interventions ayant souvent, au contraire, conduit au déclin de certains secteurs d'activité, comme ce fut le cas avec la création du port de San Pedro et l'agonie de la production de banane douce – elle n'en a pas moins constitué une base d'opération pour différents complexes agro-industriels (celui de Palmindustrie à Bolo dans le pays Godié, celui du COCI, spécialisé dans la séparation des sous-produits des agrumes, près de Misséhi, sur le cours inférieur du Sassandra, et celui de l'IRHO, au cœur de la palmeraie neyo, à Drewin – voir la figure 1), dont les actions ont eu un large impact sur les dynamiques paysannes. Encore faut-il préciser que les interventions de l'État sur l'organisation et l'activité de ces complexes ont parfois eu un contenu ambigu : la création du COCI, le Consortium des huiles et parfums de Côte d'Ivoire, en 1969, visait à placer sous tutelle publique un secteur d'activité – celui de l'extraction et de la commercialisation des huiles essentielles de citron, bergamote, bigarade et lime – qui avait jusqu'alors reposé sur un tissu de petites entreprises familiales et avait connu un développement notable au cours de la décennie antérieure ; elle fut suivie de l'apparition de surcoûts, de la perte de marchés et, finalement de la génération d'un déficit financier chronique que plusieurs restructurations n'ont pas permis d'assainir totalement (Bello, 1997 ; Pillet-Schwartz, 1989)⁴⁰.

Avec le complexe COCI-Coopagrum, dans le sud de la région, l'unité agro-industrielle de Bolo-Palmindustrie a constitué le principal pôle de reconversion productive, cette fois dans la partie centrale du pays godié⁴¹. Ce centre d'extraction et de transformation de l'huile de palme a été créé au milieu des années 1960, dans le cadre de la première grande opération nationale de diversification des exportations et – déjà – de rééquilibrage régional, sur un domaine de 11 000 hectares correspondant au déclassement de l'ancienne forêt du Mont Bolo, dont un peu plus de la moitié (5 596 hectares) furent utilisés pour la réalisation d'une plantation industrielle directement exploitée par l'entreprise. Au cours de deux « plans palmiers », entre 1967 et 1978, puis de 1983 à 1990, un total de 5 198 hectares de palmiers ont été plantés par 1034 producteurs villageois

40. Ces restructurations ont toutefois conduit à la constitution d'une société anonyme, dont une coopérative regroupant la plupart des planteurs d'agrumes, la Coopagrum, détient le tiers du capital, aux côtés de partenaires privés : la Société des Eaux de Côte d'Ivoire (SODECI), PROPARGO, filiale financière de l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que divers hommes politiques ivoiriens (Bello, *op. cit.*).

41. L'usine IRHO de Grand Drewin, sur le littoral neyo, n'a eu qu'un impact limité sur un milieu rural largement désengagé du secteur agricole. Elle a repris à son compte la gestion des palmeraies autrefois expropriées aux Neyo avant d'entreprendre l'extension des cocoteraies sur la frange littorale. Son approvisionnement procède essentiellement des plantations agro-industrielles, sans articulation importante avec le milieu agricole environnant.

appuyés techniquement et financièrement par le complexe. Malgré plusieurs dispositions incitatives, dont le quintuplement, entre 1974 et 1983, du prix des palmistes payé au producteur, le développement des plantations paysannes a été relativement lent jusqu'au milieu des années 1980. Ce n'est qu'à partir de 1985, lorsque l'épuisement des réserves forestières d'une part, le vieillissement des plantations cacaoyères et caféières créées au cours des années 1950 et 1960 d'autre part, et l'assèchement perceptible du climat enfin, ont commencé à sérieusement menacer le devenir des exploitations, que la culture du palmier a connu un véritable engouement dans la région : près des deux tiers de la palmeraie du pays godié (3 371 hectares) ont été plantés à partir de cette date, soit un rythme trois fois supérieur à celui observé au cours de la période précédente (voir la figure 10). L'essor de cette culture correspond donc bien, dans une large mesure, à l'exacerbation des contraintes de reconversion ou de diversification entourant la reproduction des exploitations pionnières.

Il en va de même des programmes d'extension des plantations d'agrumes lancés par le COCI à l'occasion de ses restructurations successives, dans une partie de la région qui est de surcroît la plus affectée par la pression foncière et la dégradation du régime climatique (voir le chapitre suivant). Ces divers programmes ont permis d'accroître le nombre de producteurs membres de Coopagrum de 136 en 1980 à 400 en 1990 et 470 en 1994 et la surface plantée de 2 400 hectares en 1984 à plus de 4 500 dix ans plus tard. Mais comme dans le cas précédent, le véritable « décollage » s'est produit au tournant des années 1980, dans un contexte de détérioration de l'environnement de l'agriculture pionnière. Il est notamment significatif que le premier plan de renouvellement et d'extension du verger agrumicole, mis en œuvre entre 1980 et 1985, qui portait sur 500 hectares, ait connu un taux d'échec de 60 %, 10 seulement des 150 hectares plantés dans le cadre du programme d'installation de 22 « jeunes agriculteurs modernes » sur le terroir de Sahoua, au cœur du front pionnier du canton bakwé, ayant connu un développement normal (Pillet-Schwartz, 1989).

La reconversion productive dans de nouvelles cultures pérennes a donc déjà été menée à bien par un certain nombre de planteurs, donnant lieu à la création de systèmes de production où les cultures de palmiers ou d'agrumes (rarement les deux ensemble) viennent compléter au plan des calendriers de travail et des revenus celles de café et de cacao. Dans leur majorité, les paysans concernés sont d'anciens pionniers qui avaient créé des plantations de café et de cacao entre 1960 et 1970 et qui ont mis à profit les revenus qu'elles généraient ainsi que les aides accordées par les deux complexes pour diversifier leurs sources de revenus, valoriser au mieux des réserves foncières qui se réduisent à des friches et optimiser l'emploi de la main d'œuvre familiale (Léonard, 1993). Il faut toutefois préciser que ces alternatives ne concernent que les paysans qui disposent

de terres en bordure d'une piste carrossable, le volume de production à évacuer (6 à 20 tonnes par hectare en ce qui concerne les agrumes, 5 à 15 tonnes pour les palmistes) constituant une contrainte majeure tant pour les producteurs que pour les complexes industriels. Une grande partie de la société paysanne en est donc *de facto* exclue.

La culture du palmier en particulier s'avère très complémentaire de celles du café et du cacao dans la mesure où elle se caractérise par un calendrier d'activités réparti sur l'ensemble de l'année, par opposition au caractère très saisonnier des travaux requis par les autres cultures pérennes. Les temps morts imposés par le café et le cacao sont donc mis à profit pour l'entretien des palmeraies, alors que les revenus provenant des ventes mensuelles de palmistes alimentent régulièrement la trésorerie et sont particulièrement utiles en période de soudure, lorsqu'il faut financer les travaux de sarclage et les traitements phytosanitaires du café et du cacao⁴². La culture du palmier permet donc une valorisation supérieure du travail familial, en même temps qu'elle autorise un accès élargi aux intrants. Cette caractéristique confère une grande souplesse à ces systèmes de production et une forte capacité de résistance aux fluctuations des prix ou du climat qui affecteraient l'une des cultures. Cela se vérifie à travers les niveaux de productivité du travail et les revenus, qui demeurent généralement supérieurs à ceux dont disposent les planteurs de cacao dotés de surfaces équivalentes (*ibid.*).

Cette complémentarité est moins évidente dans le cas des cultures d'agrumes, toute aussi précieuses quant à la régularité des revenus qu'elles procurent⁴³ mais beaucoup plus exigeantes en termes de mobilisation de la main-d'œuvre. Cette contrainte impose un transfert de travail depuis les caféières et les cacaoyères, qui sont fréquemment confiées en métayage, voire abandonnées, dès que le verger d'agrumes arrive à maturité et prend le relais des anciennes plantations. À terme, ces cultures imposent souvent une monospécialisation, porteuse de risques agronomiques et économiques similaires à ceux que doivent affronter les planteurs de cacao.

Le retrait presque complet des soutiens que Palmindustrie et le COCI fournissaient autrefois aux paysans a cependant considérablement freiné la dynamique de reconversion productive. Depuis le début des années 1990, conjointement au désengagement des agences publiques de crédit et d'assis-

42. Dans la région de Sassandra, la production de palmistes est maximale entre les mois de mars et mai, c'est-à-dire à l'époque de mise en place des cultures vivrières (forte demande en main-d'œuvre) et juste avant la période estivale des traitements des cacaoyères qui toutes deux sollicitent beaucoup la trésorerie des exploitations.

43. Notons toutefois que cette « régularité » a été sérieusement mise en question en 1993 et 1994, en raison de problèmes récurrents de trésorerie du COCI qui ont entraîné pendant de longs mois le non-paiement des fruits livrés par les producteurs.

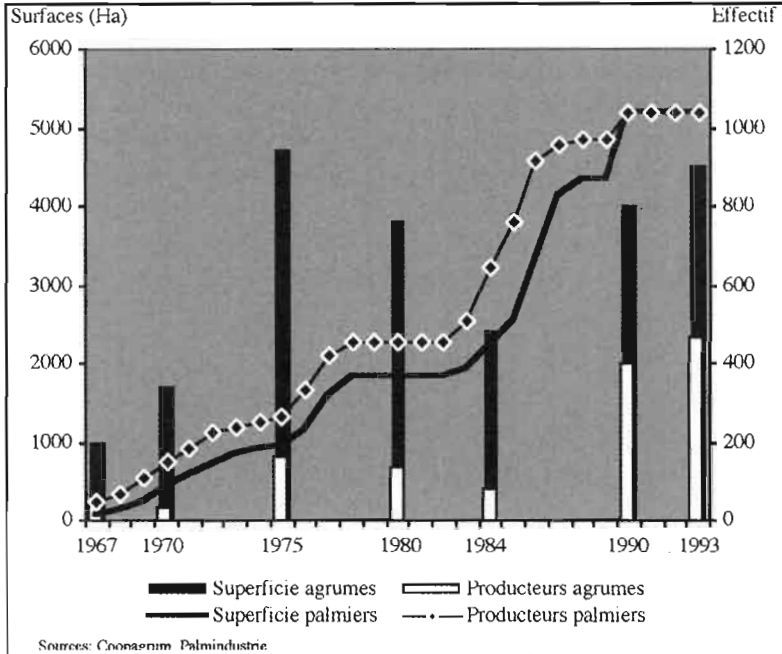
tance agricoles, les deux complexes ont progressivement réduit leurs appuis à la fourniture du matériel végétal et à l'encadrement technique. Confrontée au niveau national à un excédent d'offre émanant des plantations villageoises estimé à 100 000 tonnes par an pour la période 1991-1995, Palmindustrie a même pratiquement interrompu tout type de service au secteur paysan, au risque de devoir faire face à une offre déficitaire à l'horizon 2010 : de 150 au milieu des années 1980, le nombre des encadreurs engagés par l'entreprise d'État pour ses 12 « ensembles agro-industriels », les 16 000 producteurs paysans et les 79 330 hectares de plantation disséminés dans la zone forestière est ainsi passé à une trentaine à la fin de 1991 (Pillet-Schwartz, 1997). Les avances en numéraires et en fertilisants sont aujourd'hui fortement conditionnées et se limitent dans les faits aux planteurs qui offrent des garanties de solvabilité suffisantes, c'est à dire à ceux qui disposent d'un verger en pleine production. Dans ces conditions, l'investissement que requiert la mise en place d'une plantation est d'autant plus difficile à surmonter que les unités agro-industrielles tendent à établir des seuils de surface minimum, de façon à réduire leurs coûts de collecte. Ce seuil a notamment été fixé à 5 hectares par le complexe COCI-Coopagrum.

Les contraintes économiques, mais aussi politiques, auxquelles ils doivent faire face ont en fait conduit les deux complexes à orienter le choix des candidats à la reconversion vers des acteurs bénéficiant d'une forte assise économique ou sociale : employés du COCI ou de Palmindustrie, fonctionnaires et notables de la ville de Sassandra. Près de 40 % des vergers d'agrumes plantés depuis 1988 appartiennent ainsi à des « non-agriculteurs », généralement absentéistes, confiant leur verger à un contremaître, qui représentaient plus du tiers des membres de Coopagrum en 1992. Et entre 1986 et 1990, un petit groupe de 14 personnes a concentré le tiers des financements de Palmindustrie affectés au secteur villageois, pour une superficie totale de 884 hectares, au titre des « petites et moyennes entreprises agricoles » ou des « plantations villageoises modernes »⁴⁴. À l'opposé, 80 % des planteurs de palmiers recensés en 1992 disposaient d'une surface inférieure à 5 hectares (2,5 hectares en moyenne). L'accès aux crédits de campagne (acquisition d'intrants ou de plants pour le renouvellement des arbres morts) suit un schéma de répartition identique.

Le désengagement des partenaires industriels s'est ainsi greffé sur une conjoncture écologique (sécheresse) et économique (effondrement des revenus cacaoyers et caféiers) particulièrement défavorable. Ces conditions adverses n'ont pourtant pas dissuadé certains paysans de se lancer

44. D'après les chiffres contenus dans le Rapport annuel d'activité 1990/91 de l'unité agro-industrielle de Bolo, p. 23.

Figure 10. Évolution des surfaces et du nombre de producteurs concernés par les programmes de diversification productive, 1967-1993



dans la mise en place de vergers d'agrumes ou de palmiers sans le moindre soutien institutionnel, au risque d'avoir à commercialiser leur production sous couvert de planteurs agréés par les complexes. Ces paysans sont généralement dans une situation économique précaire car la création des nouvelles plantations mobilise toute leur force de travail et leur laisse peu d'alternatives d'activité hors de leur exploitation. La cueillette des reliquats de café et de cacao de vieilles plantations, lorsqu'ils en disposent, constitue souvent leur seul moyen d'accès à un revenu monétaire. L'association systématique de cultures vivrières (igname, maïs et manioc) dans les inter-rangs des jeunes vergers leur permet certes de valoriser leur travail et d'assurer leur autosuffisance alimentaire, mais les candidats sont soumis, dans ces conditions, à de très faibles niveaux de rémunération, souvent inférieurs à 150 000 FCFA, jusqu'à ce que leur verger entre en production. En revanche, une fois ce cap passé, ces systèmes très intensifs en travail permettent des rendements généralement plus élevés que ceux que l'on observe sur des exploitations de taille supérieure (8 à 10 tonnes d'agrumes, 7 à 12 tonnes de palmistes) et autorisent un début d'accumulation.

La prise en compte des contraintes techniques et économiques qui entourent la diversification ou la reconversion dans d'autres cultures pérennes, dans le contexte actuel d'absence presque totale d'appuis institutionnels, relève d'une réflexion d'ensemble sur les conditions et les formes de reproduction de l'agriculture de plantation pionnière. En première analyse, les acteurs capables de surmonter ces contraintes appartiennent à des secteurs de la société paysanne qui sont en mesure de mobiliser durablement une force de travail importante, au-delà de la dissolution des allégeances clientélistes héritées de la phase pionnière, et d'accepter sur le long terme de faibles niveaux de rémunération, voire à renoncer à des besoins souvent considérés comme élémentaires en zone forestière ivoirienne (suppression des dépenses de scolarisation et de santé, maintien des rations caloriques et surtout protéiques à un faible niveau). Ceux qui y sont parvenus dans le cadre des programmes récents d'extension de la palmeraie ou des vergers d'agrumes, étaient généralement originaires de régions défavorisées, où les conditions locales de travail correspondent à des niveaux de rémunération équivalents, voire inférieurs, à ceux qu'impose la mise en place de plantations dans un milieu forestier considérablement appauvri : les paysans enquêtés qui se sont lancés avec succès dans une telle entreprise étaient en grande majorité originaires des régions soudaniennes du nord de la Côte d'Ivoire et des pays voisins (Burkina Faso, Mali).

Dans la mesure où d'autres alternatives économiques étaient accessibles, les fils de planteurs ont eu tendance à privilégier des stratégies d'insertion dans différents réseaux sociaux, en ville, au campement de leur père ou dans leur village d'origine, en étant de ce fait soumis à une forte mobilité qui leur interdisait un investissement durable dans l'agriculture. Les stratégies d'extraversion de ces jeunes et de leurs familles, si elles se sont avérées économiquement fondées tant que l'État ivoirien a été en mesure d'assumer ses engagements en matière de régulation sociale et d'intégration des jeunes générations, notamment par le biais du financement du secteur éducatif, la croissance de la sphère administrative et parapublique, la mise en œuvre de projets d'installation de « jeunes agriculteurs modernes » ou, de façon plus classique, le désenclavement de nouveaux espaces forestiers, ont été sévèrement remises en question par la crise financière et étatique des années 1988-94. Les effets prévisibles de l'épuisement de la frontière agricole – la colonisation physique des derniers espaces forestiers et la dissolution, désormais acquise à moyen terme et à l'échelle nationale, de la « rente différentielle-forêt » – se conjuguent ainsi, sur la période récente, avec une dégradation générale de l'environnement économique et institutionnel qui contribue à accélérer le déroulement du cycle pionnier de l'agriculture de plantation. Cette accélération de processus s'inscrivant dans le temps long, celui du cycle

de vie des colons agricoles, exige de leur part une énorme production d'innovations techniques et institutionnelles, alors même que les ajustements mis en œuvre sur les anciennes zones pionnières sont devenus « structurellement » inopérants du fait de l'épuisement de la frontière agricole et du repli de l'État. Le chapitre suivant sera consacré à la description des expressions de cette crise ainsi qu'à l'analyse des réponses qui lui sont apportées de la part des différentes catégories d'acteurs.

Léonard Eric, Balac Ronan.

Colonisation agraire et construction de clientèles : la mise en place d'un nouvel ordre économique et social (1960-1990).

In : Léonard Eric (dir.), Vimard Patrice (dir.).
Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire : dynamiques démographiques et changements économiques dans le Bas-Sassandra (Côte d'Ivoire).

Paris (FRA), Paris : Karthala, IRD, 2005, p. 93-148.

(Hommes et Sociétés). ISBN 2-84586-707-7, 2-7099-1550-2